

PRESSES
UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

Jacques Bidet

Théorie générale

Refondation du marxisme

024854571

39

NOTATION XRAY CONTRASTION
Actual Marx Contradiction

Sous la direction de

Jacques BIDET

Jacques TEXIER

Théorie générale

*Théorie du droit,
de l'économie et de la politique*

Théorie générale

JACQUES BIDET

Publié avec le concours
de l'Université de Paris X

8.
D1

2000-26855

Actuel Marx Confrontation

Sous la direction de

Jacques BIDEF

Jacques TEXIER

André TOSEL

ACTUEL MARX CONFRONTATION

Théorie générale

*Théorie du droit,
de l'économie et de la politique*

JACQUES BIDET

*Publié avec le concours
de l'Université de Paris X*



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

Déjà parus dans la collection :

Sous la direction de Jacques Bidet et de Jacques Texier

Fin du communisme ? Actualité du marxisme ?

L'idée du socialisme a-t-elle un avenir ?

Le nouveau système du monde

La crise du travail

Sous la direction de Georges Labica et Mireille Delbraccio

Friedrich Engels, savant et révolutionnaire

Sous la direction de Jacques Bidet

Les paradigmes de la démocratie

Sous la direction de Ramine Motamed-Nejad

URSS et Russie

Louis Althusser

Sur la reproduction

Solitude de Machiavel et autres textes

Sous la direction de Pierre Raymond

Althusser philosophe

Yann Moulier-Boutang

De l'esclavage au salariat

Jacques Bidet

John Rawls et la théorie de la justice

Gérard Duménil, Dominique Lévy

La dynamique du capital

Au-delà du capitalisme ?

Collectif coordonné par Jacques Bidet

Congrès Marx International

Actualiser l'économie de Marx

Utopie, théologie de la libération, philosophie de l'émancipation

L'ordre capitaliste

Sous la direction de Claude Leneveu et Michel Vakaloulis

Faire mouvement, décembre 1995

Domenico Losurdo

Heidegger et l'idéologie de la guerre

Jacques Texier

Révolution et démocratie chez Marx et Engels

Sous la direction de Gilbert Achcar

Le marxisme d'Ernest Mandel

Dessin de couverture par **Béatrice Tabah**

d'après William Blake, *L'ancien des temps*, 1794.

« On ne mesure pas le grand abîme. »

ISBN 2 13 050358 6

ISSN 1158-5900

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1999, septembre

© Presses Universitaires de France, 1999

108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

Deux parus dans la collection :

Sous la direction de Jacques Bidet et de Jacques Texier

Le socialisme ou le capitalisme ? Actualité du marxisme ?

Le socialisme ou le capitalisme ? Actualité du marxisme ?

Le socialisme ou le capitalisme ? Actualité du marxisme ?

Sous la direction de Georges Labica et Mireille Delbecq

Frederick Engels, marxisme et révolutionnaires

Sous la direction de Jacques Bidet

Les paradoxes de la démocratie

Sous la direction de Romain Matsumoto-Nogé

Le socialisme

Le socialisme

Sur la reproduction

Science de l'économie et autres textes

Sous la direction de Pierre Raymond

Althusser philosophe

Yann Moulier-Boutang

De l'écrit à la lecture

Jacques Bidet

John Rawls et la théorie de la justice

Gérard Boudet, Dominique Lévy

La dynamique du capital

Au-delà du capitalisme ?

Collection coordonnée par Jacques Bidet

Georges Marx International

Actualité économique de Marx

Utopie, idéologie de la libération, philosophie de l'émancipation

L'ordre capitaliste

Sous la direction de Claude Lévy et Michel Yachoua

Paris mouvement, décembre 1968

Thierry Lévy

Hegel et l'idéologie de la guerre

Jacques Texier

Le socialisme démocratique chez Marx et Engels

Sous la direction de Gilbert Achcar

Le marxisme d'Ernest Mandel

Thierry Lévy

Le socialisme ou le capitalisme ? Actualité du marxisme ?

Le socialisme ou le capitalisme ? Actualité du marxisme ?

1993 11 29 1993

1993 11 29 1993

1993 11 29 1993

1993 11 29 1993

1993 11 29 1993

1993 11 29 1993

INTRODUCTION

Je tente dans ce livre de mener à bien le dessein que j'ai esquissé dans *Théorie de la modernité*, PUF, 1990 : formuler dans l'unité d'un même concept, mais sans confusion entre elles, une théorie de la société moderne et une philosophie politique, en intégrant diverses traditions antagonistes, notamment celles du marxisme et celles du contractualisme. Je m'appuie sur deux ouvrages antérieurs *Que faire du Capital ?*, Klincksieck, 1985, et *John Rawls et la théorie de la justice*, PUF, 1995. L'un et l'autre font apparaître les limites inhérentes à la disjonction entre le projet d'une science sociale et celui d'une doctrine politique. Marx échoue dans son ambition de fonder une alternative à la forme capitaliste de société. Le contractualisme, récemment revigoré par Rawls, qui propose une doctrine de la justice hors de toute théorie réaliste de l'injustice, construit sur le sable. Or la pensée contemporaine critique semble constamment osciller entre le recours aux sociologies soupçonneuses auxquelles Marx a ouvert la voie, lorsqu'elle veut penser le monde tel qu'il est, et la fascination du contractualisme, de la doctrine de l'Etat de droit, des droits de l'homme et du citoyen, quand elle cherche à formuler un projet de société. A cette schizophrénie du sens commun se confronte le projet philosophique de penser dans l'unité du concept ce qui est et ce qu'il convient de faire, projet illustré au plus haut degré par Spinoza et Hegel. Exigence de la pratique politique autant que de la théorie. C'est une telle tentative que je me propose de reprendre, et c'est en ce sens, bien particulier, que je la désigne comme une « théorie générale ».

L'entreprise est naturellement pleine d'embûches. Elle suppose que soient réinterprétés et remaniés les concepts majeurs de ces diverses traditions, c'est-à-dire que soit produit un ensemble systématique qui les transforme et les contraigne à la coexistence. Elle appelle un exposé cohérent d'un bout à l'autre, qui introduise et définisse les diverses catégories selon leur rang, en toute connaissance de l'ensemble des connexions qu'elles comportent entre elles. Elle exige, dans la formulation du concept, un enchaînement suivi du plus abstrait au plus concret. Mais ce qui vient en premier lieu, le Livre I, n'est à prendre ni comme le fondement de ce qui suit, ni comme le plus important.

Elle requiert aussi pourtant, pour la production de concepts nouveaux, de nombreux travaux annexes de critique de théories antérieures. Ces élaborations porteront d'une part sur le corpus marxien, mais aussi sur les théories du contrat social, de Hobbes à Kant, et sur la version récente qu'en

propose J. Rawls, sur la synthèse habermassienne, sur la « sociologie critique » de P. Bourdieu, sur les problématiques hétérodoxes de l'économie contemporaine, notamment le néo-institutionnalisme, ainsi que sur les approches récentes en termes de système (mondial). La réflexion se situera constamment à l'articulation des théories économique, juridique et socio-historique, référées, comme à leur socle commun, à la philosophie politique classique.

Elle doit enfin, serait-ce de façon allusive, montrer ce qu'elle peut apporter à l'intelligence concrète de l'histoire moderne. Et aussi en quoi, proposant une réinterprétation de celle-ci, elle conduit corrélativement à une relecture des grands textes de la philosophie politique moderne.

La modernité est ici comprise comme une logique sociale d'ensemble, qui se déploie sur près d'un millénaire à partir de l'Europe occidentale, et dont on peut aujourd'hui entrevoir le terme historique. Elle ne s'est jamais affirmée, depuis son obscure et imperceptible émergence médiévale, jusqu'à son développement contemporain, qu'en réinterprétant, et donc en incorporant, les formes sociales antérieures, dans le contexte de processus cumulatifs inintentionnels et de conjonctures aléatoires. La construction pure de cette logique ne saurait donc passer pour le résumé ou la quintessence de l'histoire réelle. Elle vise seulement à reconnaître l'espace de possibilités qui est propre à cette époque. Elle se donne en ce sens comme le progomène à toute pensée d'une post-modernité.

L'intention dialectique apparaîtra d'emblée dans le déploiement tripartite de l'exposé et dans sa circularité herméneutique. Le paradoxe, en effet, que je soutiendrai est qu'on ne peut penser la violence moderne, celle des rapports de classe, celle des guerres entre nations, celle même de l'exterminisme, si ce n'est à partir de la position, de la déclaration de liberté-égalité-rationalité universelle caractéristique de la modernité. Avant donc de parler des structures (de classe) et du système (du monde), qui feront l'objet du Livre II, je traiterai, au Livre I, de la « métastructure », entendant sous ce terme la forme publiquement déclarée de la société moderne, la fiction dans laquelle se donnent les relations officielles de la contractualité et de la coopération rationnelle, et que sanctionne l'Etat moderne. La métastructure n'est pas à comprendre comme une superstructure, mais comme le présupposé général, et en lui-même antagonique, que seules posent les structures modernes, qui ne se réalisent pourtant que comme inversions de cette matrice proclamée, c'est-à-dire comme des formes de domination : l'exploitation, l'oppression, l'exclusion, en ce qu'elles s'exercent sur des personnes toujours cependant proclamées libres et égales, posent la métastructure. Le terme de l'exposé, la théorie de la pratique proposée au Livre III, fera donc nécessairement retour sur le commencement, sur la proclamation métastructurelle, mais à travers l'épreuve structurelle : quel sens donner, et quelle effectivité, à

l'affirmation de liberté-égalité dans un monde où elle figure comme le présupposé et la condition même de la domination, de l'assujettissement et de l'asservissement ?

À la différence de la *Divine Comédie*, la théorie méta/structurelle commence par le Paradis, continue par un terrestre Enfer et se termine sur un problématique Purgatoire. En cela, elle suit, comme on le verra, un ordre inspiré du *Capital* plutôt que du *Léviathan*. Elle suit non pas l'ordre de l'histoire, mais, tout comme ces œuvres classiques, ou comme la *Philosophie du droit* de Hegel, celui du concept, à partir duquel peuvent se penser des configurations et séquences historiques.

Le livre I, consacré à la métastructure, est fondé sur l'homologie que je discerne entre les formes modernes du contrat et du travail : de même que la contractualité ne s'affirme dans sa légitimité que par la relation antagonique entre les deux pôles de la contractualité centrale, celle par excellence du « contrat social », et de la contractualité interindividuelle (chapitre 1), de même la coopération productive ne manifeste-t-elle sa rationalité que dans la combinatoire entre la coordination organisationnelle (celle du plan) et la coordination marchande (chapitre 2). La position moderne est ainsi tout à la fois position de liberté-égalité et de rationalité. Et ses deux faces, celle de la raison contractuelle et celle de l'entendement coordinateur, présentent l'un et l'autre, dépassement idéal de l'antagonisme de leurs deux pôles, un troisième terme : celui d'une relation associative-discursive.

C'est en réalité de cette position discursive immédiate qu'il faut partir, si l'on veut saisir ce qu'il en est des « médiations », celle de la contractualité interindividuelle marchande, qui figure la liberté des « Modernes » (celle de Constant), celle de la contractualité centrale organisationnelle, à laquelle on rapporte la liberté des « Anciens » (Rousseau), et si l'on veut prendre la mesure de l'ambition, qu'affiche l'Etat métastructurel, d'un ordre gouverné par l'échange de la parole (chapitre 3).

L'épreuve majeure que doit affronter la dialectique est celle de la « transformation » de la métastructure en la structure qui la pose. Le livre II s'ouvre donc par une théorie de la « transformation » (chapitre 4) des médiations en facteurs modernes de classes. Dans l'analyse du procès de structuration (chapitre 5), l'appareil issu de la tradition marxiste se trouve particulièrement sollicité, mais porté à un plus haut niveau de généralité, qui désigne comme sociétés de classe tout à la fois celles, d'hier, qui prétendaient les avoir abolies (une attention particulière est apportée au collectivisme en tant qu'expérience historique fondée sur le rejet de la relation marchande), et celles, d'aujourd'hui, où elles *semblent* avoir disparu. Le concept général de classe moderne est reconstruit à partir du retournement entrelacé de la contractualité marchande interindividuelle et de la contractualité organisationnelle centrale. Mais il ne s'agit encore en tout cela que de préambules aux catégories, désormais prédominantes du

« système du monde » (chapitre 6). C'est cependant la matrice méta /structurelle (j'entends par là la relation entre métastructure et structure), définie dans l'espace de l'Etat-nation, qui donne la clé du système entre les nations, c'est-à-dire fournit l'ensemble catégoriel à partir duquel celui-ci se définit. De telle sorte du reste qu'au-delà du système s'annonce une étaticité mondiale, qui concerne et menace désormais la planète dans son ensemble et sa finitude.

On retrouve ainsi au terme du Livre II, mais à l'échelle d'un univers en voie d'unification, les concepts majeurs de la philosophie politique classique, et la tâche, qu'elle s'assignait, de concevoir un ordre de liberté. La politique, ou théorie de la pratique, objet du Livre III, procède, comme on doit s'y attendre, par une double critique, d'une part à l'encontre du contractualisme marchand, du libéralisme, qui mise unilatéralement sur la contractualité interindividuelle (chapitre 7), et d'autre part du socialisme organisateur, où l'on discernera, sous la dénégation, le fantasme d'un règne sans partage de la contractualité centrale (chapitre 8). Cette critique des médiations conduit à celle de l'immédiat; à la critique de l'éthique du discours (chapitre 9). L'ordre du discours, par lequel on doit commencer, indique en effet aussi nécessairement la fin. On s'attachera donc à la leçon de Habermas. Mais, ayant relié les deux médiations, marché et organisation, à l'immédiateté de la parole, et les ayant désignées comme des « relais » de celle-ci, et qui pourtant la renversent « en son contraire », et non comme des « systèmes » face à un « monde vécu », on sera en mesure de les comprendre non seulement dans leur fonctionnalité, mais aussi dans leurs contradictions et leurs effets-de-classe. Et l'on sera ainsi conduit à une toute autre conception de la politique, où l'éthique du discours en appelle à une éthique de la lutte.

Puissent les exclus, les exploités, les opprimés, les damnés s'y retrouver, princes modernes.

Je remercie Alex Callinicos, Stefano Petrucciani et Jacques Texier pour leurs analyses critiques des travaux préparatoires à cet ouvrage, et Sébastien Mordrel qui a assuré la correction et l'édition du texte.

LIVRE I

METASTRUCTURE

Ainsi que l'avance Habermas, la parole, lorsqu'elle se donne comme coordination de l'action en vue de l'entente, exprime la triple prétention de *justesse*, en tant qu'intervention dans le monde social, de *vérité-efficacité*, en tant que prise de position par rapport au monde objectif de la nature, et d'*authenticité*, en tant que s'y affirme un locuteur légitime. C'est pourquoi le Livre de la métastructure, celui de la déclaration-fiction qui forme le présupposé de la société moderne, se développe tout naturellement en trois chapitres, dont le premier concerne la *contractualité*, soit la raisonnabilité contractuelle, le second, la *coopération*, soit la rationalité coopérative, et le troisième, l'*Etat métastructurel*, sujet collectif, soit l'ultime capacité de dire « nous » et de faire entendre un langage commun.

Chapitre 1

La contractualité

Le commencement est l'immédiat, l'immédiateté de la parole, dans laquelle se dessine cependant l'exigence de la médiation, centrale et inter-individuelle (Section 11), selon une forme antinomique (Section 12). Fiction certes, mais à laquelle il faut reconnaître un statut ontologique (Section 13).

L'annexe (Section 14) à ce chapitre, qui présente une critique du commencement marxien de l'exposé de la théorie de la société moderne, ne fait pas partie de la progression logique de l'exposé, n'introduisant pas de catégorie nouvelle. A cet endroit aurait pu, au même titre, figurer l'examen d'autres commencements, comme celui de Rousseau par le contrat social, ou celui de Smith par le contrat interindividuel, ou encore celui de Max Weber, par le « sens » de l'agir social.

De telles « annexes », qui jalonnent l'exposé, ont pour seule fonction d'illustrer ce contre quoi, et donc aussi à partir de quoi, on écrit. On écrit ici, à chaque moment, en référence à divers discours, qui ne pourraient être tous chaque fois convoqués sans de longs développements.

Section 11

L'immédiat et les médiations

§ 111. De la déclaration aux médiations contractuelles

A. Au commencement est la parole

Au commencement de l'exposé sont les concepts premiers, à partir desquels se développe toute la théorie. Hobbes a ouvert la voie. Comme il n'existe aucun ordre naturel, les individus, dit-il, ne peuvent sortir de la lutte de tous contre tous que s'ils produisent eux-mêmes un principe d'harmonie qui s'impose à tous. La construction théorique de la société ne commence donc que par un re-commencement, selon lequel tous sont supposés s'accorder dans un discours commun : « (...) *c'est comme si chacun disait à chacun* (je souligne ce moment *discursif*, fondateur du contrat) : j'autorise cet homme ou cette assemblée et je lui donne mon droit de me gouverner

moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit et que tu autorises toutes ses actions de la même manière » (*Lévia-than*, chap. XVIII) ¹.

Ainsi l'homme ordinaire est-il désigné par Hobbes comme le véritable « auteur » de la politique, l'homme du pouvoir n'étant que « l'acteur » choisi par lui en vue de la paix et de la prospérité commune. Mais il crée ainsi en même temps une infinie distance entre lui-même et celui à qui il s'abandonne. Et l'on peut suivre, tout au long de l'histoire ultérieure de la philosophie politique, l'effort, sans cesse déployé plus avant, en vue de la reconquête de ce pouvoir perdu, en vue de l'exercice commun de la politique à travers un discours public également partagé, selon des procédures discursivement recevables. Une conception « délibérative » de la politique, telle que celle proposée par J. Habermas ², fondée sur l'éthique de la discussion, marque le terme de ce mouvement. Mais ce terme ne fait rien d'autre qu'élucider, plus radicalement que ne le fait le contractualisme classique, la position de départ : l'exigence d'une contractualité sociale qui réalise les prétentions de l'entente discursive.

Et c'est bien en effet ce que prétend fournir l'ordre constitutionnel moderne, qui se donne comme le développement à l'échelle sociale d'un rapport proprement discursif. La « déclaration » officielle commune de liberté-égalité, qui constitue sa référence ultime, est une déclaration de « discursivité », selon laquelle nos rapports ne sauraient être légitimement réglés en fonction de la supériorité naturelle supposée de certains sur d'autres, mais seulement à travers une entente discursive, par laquelle des pouvoirs sont établis et contrôlés. Elle n'accepte de restriction de la liberté-égalité qui ne procède discursivement de celle-ci, et n'admet de coercition

1. Yves Zarka souligne à juste titre ce lien du contrat à la parole, « L'œuvre la plus considérable de la parole humaine est d'instituer l'Etat par le pacte social » (*Hobbes et la pensée politique moderne*, PUF, 1996, p. 20). Notons par ailleurs qu'il existe une convergence entre l'ouverture à la Hobbes, qui formule la possibilité d'un ordre pacifique fondé sur ce pacte unanime entre libres et égaux – parole mutuellement donnée sous la menace mutuelle –, et l'ouverture à la Locke qui postule que chacun possède une semblable raison qui connaît la légitimité d'un « état d'égalité » et de « parfaite liberté » (*Le second traité de gouvernement*, chapitre 2, §4, PUF, 1994, traduction Jean-Fabien Spitz). L'un met en scène le calcul rationnel de l'ordre public entre libres-égaux, l'autre son caractère raisonnable. Mais dans l'une et l'autre versions on décrypte aisément, ainsi qu'on le verra, les deux faces d'un même ordre de raison. L'une et l'autre articulent la contractualité interindividuelle, la société idéalement réglée par voie d'échanges (chez Hobbes lui-même, pour qui la première loi naturelle, qui est de rechercher la paix, s'explicite dans la seconde, qui est de savoir se dessaisir mutuellement, en respectant les normes échangistes, *Léviathan*, chapitre XIV), à la contractualité centrale qui en est la condition, soit que l'on instaure un tel ordre par défaut, en concentrant, dans l'éclair du contrat, tout pouvoir de violence entre les mains d'un seul, soit que tous s'organisent pour assurer son maintien, grâce à la présence d'une législation établie en commun. Loi qui ne vaut que d'être celle de tout un chacun, comme le soulignera Rousseau, dans l'identification inaugurale du souverain au citoyen.

2. Voir notamment *Droit et démocratie*, Gallimard, 1997, sur lequel je reviendrai longuement au chapitre 9.

qu'en vue de sa réalisation effective, selon des procédures discursivement établies.

Cette déclaration est donc aussi déclaration de rationalité et de citoyenneté. Elle déclare en effet que la société est régie par le discours « communicationnel » – que je désignerai ici comme la « parole », au sens emphatique de ce terme –, qui avance, comme l'a montré Habermas, une triple prétention de validité : prétention tout à la fois de *vérité-efficacité*, de *justesse* et d'*authenticité*, également offertes à la critique. La *vérité* publiquement recevable dans une société moderne est celle seule qui se vérifie dans la communauté scientifique. La *justesse* publiquement recevable est celle que seule peut déterminer une discussion indéfiniment ouverte : aucune intuition de ce qui est bien, aucune éthique particulière, n'est présupposée. L'*authenticité* est celle selon laquelle les déclarants se qualifient eux-mêmes comme capables d'une telle déclaration, c'est-à-dire comme libres-eaux-rationnels, – en tant qu'auto-législateurs.

La déclaration constitutionnelle moderne n'est pas seulement celle de l'égalité formelle dans une relation de discussion, mais plus généralement celle du traitement de chacun et de tous par la parole. La déclaration déclare l'ordre de la parole : tout entre nous peut être reconsidéré. Tout est soumis à l'entente entre tous, c'est-à-dire au critère de l'universalisabilité, de ce qui est acceptable par tous. Au commencement donc, nous le déclarons, est la parole, comme la possibilité du recommencement de toute chose. Dans la constitution, nous nous déclarons constituants³.

B. De l'entente immédiate aux médiations

L'entente, entre êtres finis, ne saurait pourtant être celle de tous sur toute chose au terme d'un discours infini. La relation discursive, définitoire de la liberté-égalité, ne saurait donc, sans se détruire dans l'impuissance, sans se dénier au plan de la triple prétention qu'elle avance, s'abandonner à son illimitation. Au-delà du rapport discursif *immédiat* de liberté-égalité-rationalité, au-delà de ce que celui-ci peut établir légitimement selon les critères de rationalité, de justesse et d'authenticité, elle appelle des *médiations* qui le relaient : les médiations « contractuelles ». Mais celles-ci ne

3. Jacques Guilhaumou, dans son livre, *L'avènement des porte-voix de la République*, Presses du Septentrion, 1998, montre comment émerge historiquement ce discours. L'analyse pragmatique révèle ici son caractère opératoire. « L'Assemblée a arrêté de se constituer en Assemblée Nationale », simple motion d'un inconnu, applaudie, et la chose est faite : performatif, conscient d'être un acte. L'acte par lequel « la Nation se trouve en état de parler » (Sieyès), car elle subsiste désormais comme unité « des travaux particuliers et des fonctions publiques » (encore Sieyès). On ne saurait mieux illustrer ce triple qui domine la forme sociale moderne : celui de la parole immédiate, dans son rapport contradictoire aux médiations (le marché, soit ici les travaux particuliers, et l'organisation, ici les fonctions publiques). « C'était de la métaphysique », dit encore Sieyès (cité p. 81). Reste à établir les rapports entre cette métaphysique, ou métastructure, et la physique, structure et système, du monde moderne. Et la dialectique qui les relie.

sont telles que pour autant qu'à travers elles les contractants se constituent comme libres, égaux et rationnels. Et c'est la prétention de l'ordre contractuel que de réaliser, au prix d'une limitation de la discursivité, les prétentions de liberté-égalité-rationnalité inhérentes à celle-ci. Les « media » dont parlent Parsons ⁴, et, à sa suite, Luhman et Habermas, ne sont donc pas seulement, comme ils l'entendent, des émanations de l'ordre « rationnel », de l'entendement social, qui pourraient être unilatéralement identifiés sous les traits de « l'argent » et de « l'administration » (soit, équivalement pour eux, du « marché » et du « pouvoir »). Ils médiatisent la relation discursive dans sa triple dimension, rationnelle, raisonnable, authentitaire. C'est pourquoi, afin de marquer la différence entre la problématique que je vais mettre en œuvre et la conception restrictive (c'est-à-dire unilatéralement « rationnelle ») de Parsons et de Habermas, je les désignerai non comme les « media », mais comme les « médiations ». Habermas articule les « media » systémiques au « medium » de la parole ordinaire ⁵ ; je parlerai de « médiations », référées à l'immédiateté de la déclaration.

Cette relation contractuelle déclarée se donne tout à la fois comme entente (chapitre 1), comme coopération (chapitre 2) et comme gouvernement commun, ou Etat (chapitre 3). Mais, de la même façon qu'il n'y a parole (relation communicationnelle) que par la connexion des trois prétentions, de vérité, de justesse et d'authenticité, il n'y a de contractualité sociale moderne que dans l'unité de ces trois moments. De prime abord, les deux premiers (entente, coopération) concernent respectivement les deux faces, raisonnable (justesse) et rationnelle (vérité-efficacité) ⁶, de cette relation ; le troisième (gouvernement), ses conditions d'effectivité, c'est-à-dire aussi, comme on le verra, d'authenticité. Mais chacun d'eux apparaîtra comme *condition* des autres. Cette prétention de contractualité sociale sera élaborée, au Livre I, comme « métastructure », en référence aux « structures » sociales qui la posent en la retournant en son contraire (Livre II), et ne recevra sa critique qu'au Livre III.

En résumé, la thèse première ici esquissée est celle de la référence de l'ordre de la contractualité à celui de la parole, dont il figure le relais déclaré. A la différence de la thèse Parsons-Habermas, qui thématise l'*opposition* entre les deux ordres (médiations et immédiat, comme « media » et « monde vécu »), elle part de l'*homologie* existant entre eux : de l'auto-

4. On verra ultérieurement (§ 141) que l'idée en est plus ancienne, et comment cette matrice immédiat / médiations, inaugurée par Marx, structure secrètement sa perspective. Le concept de « parole », du fait notamment de son déploiement homologique dans les formes du contrat, me semble mieux fondé que celui de « présence », auquel A. Giddens fait jouer un rôle principal analogue.

5. *Droit et démocratie*, p. 70.

6. Habermas articule, dans la dimension de l'agir téléologique, « rationnel selon la fin », vérité (scientifique) et efficacité (technique). Voir notamment sa *Théorie de l'agir communicationnel*, tome I, Fayard, 1987, pp. 100-117.

déclaration raisonnable-rationnelle des médiations, qui avancent la même triple prétention de validité (vérité, justesse, authenticité) qui est constitutive de la « parole ». De l'un à l'autre cependant, de l'immédiat aux médiations, et *vice-versa*, s'étend, on le verra, un espace immensément problématique.

§ 112. La thèse de la règle et le trinôme métastructurel

La métastructure est ainsi à prendre comme la « déclaration » moderne, qui comporte deux *faces*, celle, rationnelle, de la vérité-efficacité, et celle, raisonnable, de la justesse. Les modernes se déclarent libres, égaux et rationnels. La déclaration de liberté-égalité est aussi déclaration de rationalité. Ces deux faces présentent chacune, homologiquement, deux *pôles*. D'une part, celui de la centricité : contractualité centrale selon la face raisonnable, organisation selon la face rationnelle. D'autre part, celui de l'interindividualité : contractualité interindividuelle selon la face raisonnable, marché selon la face rationnelle. Ces médiations coordinationnelles-contractuelles forment, avec le rapport de la communication-coopération discursive immédiate, le « trinôme *métastructurel* », présupposé posé des *structures* sociales modernes. Tels sont les éléments primaires d'une grammaire de la modernité qu'on verra se déployer, dans sa complexité proliférante et ses retournements.

A. Contractualité et coordination

La première difficulté de l'exposé, à ce point, tient à la nature encore non élucidée de la connexion entre, d'une part, la relation polaire constitutive de la *contractualité* (contractualité interindividuelle et centrale), et, d'autre part, la relation polaire constitutive de la *coordination* rationnelle à l'échelle sociale (marché et organisation). Dans les discours de la philosophie et de l'économie politiques modernes, l'une n'est jamais évoquée sans que l'autre ne surgisse. Par quoi se manifeste la relation entre les diverses prétentions (de vérité, de justesse, d'authenticité) dont on a parlé. Il nous faut pourtant distinguer avant d'unir.

L'usage même du terme de « contractualité » prête notoirement à critique. Dans sa teneur abstraite, il introduit ici une thèse polémique : celle de l'unité entre les concepts de contrat interindividuel et de contrat social. L'usage courant fait du contrat une relation réelle d'accord mutuel entre individus, – face à quoi le « contrat social » apparaît comme une fiction. Je m'écarte ici de cet usage établi et banal. J'entends délibérément par contractualité l'unité problématique entre contractualité interindividuelle et contractualité centrale.

Contrairement aussi à la conception philosophique exposée par Hegel (*Philosophie du droit*, § 75 *add.* et § 258), selon laquelle le contrat social ne pourrait être compris que comme une extrapolation de la contractualité

interindividuelle, je tiendrai donc que les deux termes *polaires*, contractualité interindividuelle et contractualité centrale, se définissent l'un par l'autre sans préséance du premier. Je chercherai à montrer que la contractualité interindividuelle marchande ne tient en effet, métastructurellement, que dans son rapport à celle de l'organisation, qui implique une volonté substantielle commune, laquelle ne saurait être adéquatement appréhendée en termes de dépassement dialectique (soit de « sursomption », *Aufhebung*) de la première.

La critique hégélienne, anti-libérale, de l'application du « contrat » à l'ordre social revient à dire que cette catégorie désigne une relation par laquelle les individus ne font qu'ajuster mutuellement, à travers la légalité toute extérieure du marché, leurs projets et leurs intérêts particuliers, et qu'elle ne saurait convenir pour désigner la communauté substantielle de raison qui est celle de l'ordre politique. A cela j'objecte que la stratégie d'exposé de la *Philosophie du Droit*, qui développe d'abord la sphère des relations économiques comme ordonnée par la contractualité interindividuelle du marché, avant d'en venir à son dépassement dans l'ordre communautaire étatique, accorde en réalité encore trop au libéralisme, attribuant l'économie au marché, sous la condition d'une sursomption étatique tout juste propre à en corriger les carences, ainsi qu'en témoigne la substance somme toute très limitée des attributs économiques de l'Etat hégélien.

A la séquentialité hégélienne, telle du moins qu'elle se donne dans la *Philosophie du Droit*, qui pose d'abord le marché comme sphère de l'économie, puis l'Etat comme sa « sursomption », j'oppose (en l'étendant à la sphère économique, et en vue d'en faire ultérieurement le principe d'une nouvelle dialectique) la co-originarité de « l'autonomie privée » et de « l'autonomie publique », – dans les termes de Kant repris par Habermas ⁷. Si l'autonomie est la capacité de se donner à soi-même sa propre règle, cette co-originarité doit en effet s'interpréter comme co-implication de la contractualité interindividuelle et de la contractualité centrale. J'exposerai au chapitre 2, consacré à la *coopération*, les fondements rationnels de la co-originarité du marché et de l'organisation, qui interdit de comprendre leurs relations en termes de dépassement dialectique du premier terme dans le second. Et j'envisage d'abord, au présent chapitre 1, la forme sociale de l'*entente* contractuelle-raisonnable entre libres-et-égaux, dans les termes de la co-originarité entre d'une part l'autonomie de la personne et d'autre part celle du citoyen-souverain. Soit entre « Liberté des Modernes » et « Liberté des Anciens », – où l'on voit percer la connexion entre politique et économique.

7. *Droit et démocratie*, pp. 487-488, contre les libéraux : la genèse de l'autonomie privée et de l'autonomie publique est réciproque. Kant, et tout autant Habermas, en refoulent cependant l'enjeu économique.

Autonomie privée et publique n'existent en effet que l'une par l'autre. L'autonomie publique – selon laquelle l'ordre commun n'est pas arbitrairement imposé à certains par d'autres, ni à tous par une « loi naturelle », mais procède d'une loi dont les citoyens sont les auteurs – suppose l'autonomie privée, c'est-à-dire un ensemble de libertés, égal pour tous, qui assurent à chacun la capacité réelle d'être co-auteur de la loi commune. Elle requiert que soit préservée une sphère du privé. Celle-ci n'est pas à comprendre, ainsi qu'on le croit souvent, comme la sphère des libertés « individuelles » – car l'ordre public est tout autant le lieu de *l'individu*, le lieu où il est interpellé et prend le risque d'exister – mais comme la sphère des relations « interindividuelles ». C'est la capacité de tout un chacun de conduire sa vie à sa guise, c'est-à-dire, comme il n'existe pas d'action qui ne soit une interaction, de communiquer, de contracter et d'entreprendre librement *avec tout autre*. La contractualité centrale présuppose donc la libre contractualité interindividuelle, qui s'énonce dans la liste classique des libertés dites « libérales » : d'opinion et d'expression, de propriété, de déplacement, d'association, d'activité professionnelle et d'entreprise. Mais celles-ci, corrélativement, impliquent la contractualité centrale. Cet ordre de la contractualité interindividuelle ne saurait en effet, sous peine d'une retombée dans l'hétéronomie, se concevoir comme un ordre naturel, donnant lieu à une « loi naturelle », telle que la loi supposée du marché. Il n'est, entre les libres-et-égaux, d'autre loi que celles qu'ils se donnent d'un commun accord. Le champ de la contractualité interindividuelle s'inscrit donc dans les limites de la contractualité centrale sous réserve que celle-ci comporte toutes les conditions à une participation libre-égale à sa constitution.

C'est dire à quel point est suspecte la thèse libérale qui oppose la liberté dite des Modernes, celle de la contractualité privée, et la liberté dite des Anciens, celle de la contractualité sociale. Le conflit théorique et pratique de leur unité antagonique et contradictoire remonte à l'aube humaniste de notre modernité, et, dans la mesure où nous ne sommes pas sortis de cette ère historique, continue à dominer notre actualité.

La catégorie de contractualité *associative* occupe, d'un bout à l'autre, une place stratégique, du fait de son lien immédiat à la contractualité interindividuelle (si A peut librement contracter avec B, ils le peuvent aussi, l'un et l'autre, avec C), et d'autre part à la contractualité centrale, parce qu'il leur faut pour cela constituer une volonté commune posant durablement des fins et des moyens, et qu'il devient alors nécessaire de diviser et de hiérarchiser à cet égard les tâches et les fonctions, de définir des règles et de déléguer des pouvoirs, – auxquels on peut cependant se soustraire en se retirant. L'association, qui se maintient comme telle tant que l'organisation est soumise au contrôle immédiat de la parole, témoigne de la co-implication de la contractualité interindividuelle et de la contractualité centrale,

et fournit, pour cette raison, le thème, diversement balancé tout au long de la philosophie moderne, de leur conjonction réalisée.

B. La thèse de la règle

En deçà de la conflictualité (au sens déterminé de « rapports de classes ») qui en procède, la position proprement *moderne* s'exprime donc dans ce que je désigne comme « la thèse de la règle ». Celle-ci pose qu'il n'existe pas de loi sociale naturelle : il n'existe pas plus de loi du marché que de loi de la concertation universelle. Dans une société moderne, il n'existe d'abord aucune *loi*, mais seulement des *règles*. Si l'on déclare que le rapport contractuel-interindividuel de marché est une relation libre, on le réfère à une libre volonté commune, qui, en vue de la liberté, peut corrélativement vouloir soumettre une part des interactions à la forme communément organisée, celle d'une détermination commune des fins et des moyens que celles-ci supposent, c'est-à-dire leur articulation selon un plan. Et *vice versa* : les volontés individuelles ainsi centralement connectées ne sont libres que pour autant que la volonté commune peut rendre compte, en des termes recevables pour chacune d'elle, de toute limite qu'elle lui impose, c'est-à-dire peut répondre de façon universellement acceptable aux demandes que chacun peut formuler de s'entendre avec tout autre. Le choix entre la forme contractuelle interindividuelle ou centrale ne se détermine qu'à partir d'un principe d'universalisabilité permettant de désigner en chaque cas le préférable. Ce principe, en tant qu'il commande le choix de la médiation contractuelle, est antérieure à celle-ci : il est, comme on le verra (§ 914), la marque même de l'immédiateté discursive. Telle est, position de modernité, la « thèse de la règle » selon laquelle il n'est dans la société aucune *loi* naturelle, mais seulement des *règles* posées par la libre volonté⁸, lesquelles pourtant, dès lors qu'elles sont choisies, comportent leurs « lois », c'est-à-dire leur cohérence propre, avec des séries d'effets à en attendre et donc de mesures à prévoir pour autant qu'on veuille les mettre en œuvre. Ce qui ouvre, on le voit, un vaste champ à une « science sociale » en général, et, en particulier, à une « science économique ».

La thèse de la règle, en tant qu'elle relaie dans l'ordre des médiations une exigence qui est celle du discours, définit entre immédiat et médiate un double rapport. Un rapport hiérarchique, qui lui fait privilégier l'association discursive immédiate chaque fois qu'elle est possible, et préférer le plan au marché dans la mesure où le premier appelle la mise en débat public de ses fins et de ses moyens, alors que le second vit du secret et de l'arbitraire des intentions. Un rapport sélectif, qui tient à ce que le choix, à chaque niveau, entre les formes de la médiation relève d'un principe d'arbitrage supérieur à

8. On peut rapprocher la « thèse de la règle », et plus largement la problématique qui fait corps avec elle, du concept de « pouvoir constituant » proposé par Toni Negri. Je reviendrai sur ce point au chapitre 9.

celles-ci, qui ne peut être, comme tel, qu'un principe de discursivité, – dont les difficultés de mise en œuvre ne pourront cependant apparaître qu'ultérieurement, lorsqu'aura été indiqué dans quelles conditions, structurelles, est posée la prétention métastructurelle.

C. Co-implication raisonnable et combinaison rationnelle

On examinera au chapitre 2 le rapport, au sein de la métastructure, entre le paradigme contractuel et les catégories générales de la rationalité économique. Mais il convient déjà de faire apparaître le contraste entre d'une part la *co-implication raisonnable* de la contractualité inter-individuelle et de la contractualité centrale, et d'autre part la *combinaison rationnelle* des deux formes polaires de la coordination sociale. On peut en effet, à la façon de Weber, comprendre la modernité comme émergence de rationalité. Et plus précisément encore, à la façon des économistes institutionnalistes contemporains, montrer le clivage existant entre deux principes de rationalité économique, le marché et l'organisation, entre lesquels c'est la question du « coût des transactions » qui permet de trancher rationnellement (cf. *infra* §§ 221 et 711). Mais l'unité substantielle entre les deux, au sens fort de co-implication, n'est fournie que dans la référence à l'ordre raisonnable : ce n'est qu'en tant qu'ils sont dimensions co-impliquées de la contractualité qu'ils entrent dans une relation dialectique (cf. § 832).

La théorie des coûts de transaction peut en effet déterminer qu'en tel ou tel cas, le marché est plus rationnel que l'organisation ou inversement ; elle permet d'établir une comparaison entre leurs rendements respectifs. Mais selon cette perspective *seulement rationnelle* le rapport entre les deux pôles reste externe, il reste celui d'une alternative, et des combinaisons techniquement souhaitables entre ses deux termes. En effet, ce qui rattache intimement l'un à l'autre ces deux modes de l'arrangement rationnel de la coopération à l'échelle sociale (c'est-à-dire au-delà des rapports personnels), le plan et le marché, c'est qu'ils renvoient l'un à l'autre du fait de l'accord auxquels ils sont supposés donner lieu. Tel est le principe de leur consubstantialité conceptuelle, et de l'antinomie principielle que celle-ci définit. La face rationnelle ne possède d'unité substantielle que dans sa relation à la face raisonnable. D'un côté en effet, le marché, comme relation contractuelle entre individus, comme relation affirmée de non-dépendance d'individu à individu, implique un principe social-global de non-dépendance, soit une volonté commune affirmée de liberté dont l'expression positive est un rapport central (étatique) contractuel, – lequel ouvre à l'exercice d'une volonté substantielle agençant ses fins et ses moyens selon un plan. De l'autre côté, le plan, en tant que dispositif contractuel, présuppose l'assentiment des agents au principe et aux fins du plan, c'est-à-dire leur non-subjugation à sa mise en œuvre : il doit donc rendre compte de toute limite qu'il apporte à la libre contractualité entre les individus. La

dimension cognitive-pragmatique (rationnelle) permet de concevoir la complémentarité et l'agencement rationnel d'organisations et de marchés. Seule la dimension pratique ou praxique (raisonnable), c'est-à-dire éthico-politique, permet de concevoir leur relation interne d'identité dialectique, le fait que la légitimité de l'un présuppose celle de l'autre et son respect, alors même qu'il s'agit de prétentions contraires. Dans l'ordre pragmatique se déterminent des moyens, soit une rationalité par rapport à une fin. Dans l'ordre praxique, on convient de fins.

Et l'on verra ultérieurement, au chapitre 5, que c'est aussi à partir de cette antinomie métastructurelle que se comprend la « structuration » moderne de classes, fondée sur des principes alternatifs mais dialectiquement liés entre eux.

D. La spécularité de la prétention contractuelle

Cette thèse de la règle, se trouve formulée au principe de la philosophie politique de Kant. Le rapport échangiste suppose la reconnaissance réciproque de la propriété d'autrui, qui ne peut, dans sa généralité, procéder que d'une reconnaissance contractuelle sociale des conditions de l'appropriation. La propriété, dit-il, n'est que provisoire tant que n'est pas posé le contrat social, par lequel elle devient « péremptoire » (voir ci-dessous, § 662A). Il s' imagine seulement, en libéral, que le contrat social ne peut qu'entériner l'ordre marchand des échanges. Or le centre défini par le contrat social peut, comme je l'ai dit, vouloir démocratiquement, et donc légitimement, autre chose que la simple relation marchande. Il peut par exemple décider que certaines formes d'échange, celles qui donnent lieu à profit, soient grevées d'un impôt. Ou que certaines activités (dont aucune liste limitative ne peut être dressée *a priori*) soient gérées démocratiquement à partir du centre. C'est la relation marchande elle-même qui *veut* cela, dans son rapport métastructurel à une relation étatique démocratique. Elle veut ce risque, puisque – au sens où la contractualité interindividuelle suppose la contractualité centrale – elle veut le gouvernement démocratique. Et c'est ici que l'on perçoit tout à la fois la clairvoyance de Tocqueville quand il affirme l'affinité de la relation marchande à la démocratie, et sa myopie quand il lui échappe que la démocratie peut vouloir démocratiquement tout le contraire de la relation marchande (cf. *infra*, § 141). Ce n'est en effet que dans cette *co-implication* entre les deux relations, l'interindividuelle et l'étatique, – interconnexion par laquelle elles se trouvent en position de mutuelle autocritique – que la société moderne s'affirme non comme un ordre naturel régi par des *lois* (celle du marché ou celle de l'administration rationnelle), mais comme capable de se donner des *règles*. La relation marchande, parce qu'elle est métastructurellement liée à la relation centrique, c'est-à-dire requiert une légitimation démocratique, définit la propriété selon une règle qui fragilise la possession. La propriété moderne,

en tant qu'elle se détermine métastructurellement, est ouverte à la critique sociale. Elle n'est qu'une prétention critiquable à la propriété. Et il en va corrélativement de même du côté de l'appropriation collective à partir du centre, qui doit *répondre* de toute limitation mise à la contractualité entre les individus. Dans leur forme métastructurelle, les sociétés modernes *affirment* liberté-et-égalité.

Pour le dire autrement, sous la forme d'une hypothèse théorico-historique : avant l'époque moderne, il y eut des marchés et des organisations, mais la modernité se caractérise par la mise en relation spéculaire de ces deux formes, par l'articulation rationnelle-critique généralisée du pôle de l'interindividualité et de celui de la centricité, par quoi la face rationnelle se trouve impliquée dans la face raisonnable, – cela du moins en termes métastructurels.

E. La constitution métastructurelle de l'Etat

Le rapport dialectique spéculaire défini ci-dessus entre contractualité interindividuelle et contractualité centrale ne s'opère, du fait du caractère antinomique de ces deux pôles (§ 121), que par la médiation de l'imédiateté discursive, par laquelle seule peut se faire valoir l'universalité. Mais celle-ci ne saurait prévaloir que par la constitution de l'instance étatique comme *organisation* et exercice d'un ordre de parole, présidant à une société civile qui n'est telle que parce que s'y instaure un arbitrage discursif entre les deux formes constitutives du marché et de l'organisation. Voilà du moins la réinterprétation qui sera proposée (§ 312B) du couple classique Etat / Société civile.

Le dispositif discursif-contractuel, parce qu'il réunit des volontés libres de refuser, ouvre au déploiement de l'infinie contrariété des vouloirs individuels. Et cette contractualité-discursivité trouverait son terme dans l'impuissance si elle ne se donnait comme objet la constitution d'un *vouloir commun*, capable tout à la fois de poursuivre des fins communes et d'assurer à chacun la libre poursuite de ses propres fins, c'est-à-dire l'exercice de la contractualité interindividuelle ; soit donc aussi la constitution d'un *pouvoir commun*, d'une souveraineté commune, dotée comme telle du monopole de la coercition légitime. La déclaration qui la pose met en scène des constituants qui se déclarent en permanence libres et égaux, c'est-à-dire qui déclarent garder, par un pouvoir égal, le contrôle de cette volonté, et la jouissance des libertés et des conditions qui sont pour cela nécessaires. Tel sera le point de départ du chapitre 3 ci-dessous, l'Etat métastructurel : l'Etat comme organisation de la parole, condition d'une société civile dans laquelle les formes tant marchandes qu'organisationnelles soient régies par la puissance de la relation associative discursive.

Il me faut ici préciser un point de vocabulaire. La contractualité centrale renvoie, notamment, à l'idée de « contrat social ». Si ce n'est pas le

terme de contrat « social » qui est choisi, c'est d'une part parce que la contractualité centrale se manifeste aussi au niveau, inférieur à celui de l'Etat, des organisations (et associations) particulières, et, d'autre part, parce que la contractualité interindividuelle est tout aussi « sociale ». La vérité du « contrat social », au sens classique du terme, réside dans l'unité de la contractualité interindividuelle et centrale, sous l'égide de la parole.

Par ailleurs, la désignation de ce que l'on appelle communément contrat social en termes de « contractualité centrale » a valeur d'une topique : le centre est un lieu, lieu de pouvoir. La pertinence théorique de cette métaphore tient à ce que le pouvoir s'exerce précisément de quelque façon sur un lieu, impliquant un déploiement spatial. A partir du centre se dessine un cercle, une frontière qui inclut (les contractants) et exclut (l'étranger). En cela s'annonce le clivage entre structure (chapitre 5) et système (chapitre 6), objet du Livre II.

Nous sommes ainsi parvenus au seuil des alternatives majeures qui divisent les sociétés modernes. Mais avant de le franchir, il nous faut encore séjourner dans ce moment premier et reconnaître la complexité inhérente à cette figure contractuelle.

§ 113. *Le complexe métastructurel et ses asymétries*

Il n'existe de contractualité que par la relation mutuellement constitutive entre contractualité interindividuelle et contractualité centrale. Mais cette co-implication des médiations présuppose, on l'a vu, la relation qui se déclare fondée sur la parole, qui les rapporte et les mesure l'une à l'autre. Entre interindividualité et centricité d'une part, et entre ces deux ordres de médiation et la coopération discursive immédiate d'autre part, se dessine ainsi la diversité des dimensions de l'entente sociale contractuelle que ce « trinôme métastructurel » autorise à penser⁹.

Le jeu des formes de la contractualité est à comprendre comme celui des moments co-impliqués dans la relation contractuelle, et il ne saurait fournir par lui-même les éléments *typologiques* d'une sociologie ou d'une théorie de la société. Ce qui peut être désigné comme le « complexe métastructurel » se présente selon une série de relations mutuellement pré-supposées, que l'on peut de ce fait évoquer dans un ordre quelconque.

9. L'une des objections faite à cette approche, que l'on retrouvera au chapitre 2 à propos du paradigme du travail, tient à ce qu'elle semble fonder les structures et contradictions historiques particulières de la modernité sur une figure, apparemment intemporelle, de la contractualité. A cela je réponds que les figures philosophiques auxquelles je me réfère sont elles-mêmes constitutives et contemporaines de la modernité. En ce sens, je fais mienne la formule de Toni Negri, selon laquelle « la métaphysique est la véritable science politique des temps modernes » (*Le pouvoir constituant*, PUF, 1997, page 401). Il reste, bien sûr, comme je l'ai noté, à passer de cette « métaphysique » à la « physique » (et de là à la dynamique) sociale. Soit de la métastructure à la structure.

La *contractualité interindividuelle* peut se réaliser selon deux formes (polairement) opposées, selon qu'elle est orientée vers l'échange, c'est-à-dire vers une relation dans laquelle chacun poursuit son bien propre par les moyens qu'il choisit, comme c'est le cas dans le réseau du marché, ou vers la coopération immédiate, dès que deux personnes se fixent ensemble une fin commune et les moyens qui lui correspondent. Elle est donc soit marchande soit coopérative.

Sous cette dernière modalité, elle ouvre à la *contractualité associative* (ou association), qui, on l'a vu (au § 112A), suppose entre plusieurs la formation d'une volonté substantielle commune, soit une contractualité centrale, articulant *a priori* des fins et des moyens, donc aussi, dès qu'elle prend une certaine ampleur, une division et une hiérarchisation des tâches et des responsabilités. L'association conduit ainsi à la forme organisée.

La *contractualité centrale de l'Etat* donne lieu aux « institutions étatiques » qu'implique l'exercice du pouvoir contractuel suprême. Les autres fonctions substantielles (éducatives, médiatiques, scientifiques, logistiques, économiques, etc.) assurées centralement constituent, selon l'interprétation qui en sera proposée (§ 312B), la part organisée de la « société civile ». L'asymétrie propre à ces institutions civiles tient cependant à ce que, à la différence de ce qui se passe dans une association (et du rapport censément symétrique entre le citoyen et le souverain au sein de l'Etat), elles mettent en œuvre un pouvoir (des normes de compétence et des règles de promotion, etc.) dérivé de la centricité étatique, et non celui que lui délèguent les membres de l'organisation considérée.

Une autre forme d'asymétrie apparaît dès lors que la relation se réalise entre partenaires dotés d'un pouvoir censément reconnu comme inégal. Soit dans la firme. Celle-ci, en tant qu'elle développe des objectifs, articule des moyens et des fins, est une *organisation sur un marché* (qui n'est pas une organisation, mais un réseau de contractualité interindividuelle). En tant qu'organisation, elle requiert la constitution d'une volonté commune, et sa mise en œuvre dans une division hiérarchisée du travail, l'une et l'autre supposant, dans la modernité, un commun accord en dernière instance. Mais, là encore – à la différence de ce qui se passe dans la contractualité associative entre égaux, ou, censément, dans la contractualité centrale étatique – s'instaure une asymétrie de pouvoir telle que sa teneur contractuelle (dont la mesure est donnée par le contrôle que l'association exerce éventuellement sur elle) souffre de son exercice par en haut, inscrit d'avance dans l'inégalité factuelle des partenaires.

Dans les deux cas cependant, la puissance du pouvoir qui s'exerce à travers la relation organisée se trouve limitée de divers côtés. D'une part, en effet, les partenaires de la relation « organisée », firme ou administration, qui relèvent censément, dans la pyramide de l'organisation, d'une contractualité centrale – à travers des relais, à vrai dire, problématiques,

qui restent à analyser —, ne s'y trouvent cependant inscrits que *via* la relation de contractualité interindividuelle : le salarié jouit censément de la liberté marchande, il figure sur un marché du travail qui lui laisse le choix entre diverses « organisations », soit divers employeurs. D'autre part, l'interindividualité contractuelle, se cumulant en contractualité associative, constitue le principe d'un certain pouvoir, qui pèse, de l'intérieur et de l'extérieur, sur les rapports au sein de la firme ou de l'administration, et aussi sur le marché, dès lors du moins qu'elle est assez puissante pour avoir un impact sur l'organisation étatique.

La catégorie d'association présente ainsi un éventail de déterminations par lesquelles elle se relie à la contractualité tant interindividuelle que centrale, à la connexion tant marchande qu'organisationnelle. Censée être, par contraste avec ces médiations, « immédiatement discursive », elle ne saurait cependant constituer une alternative à celles-ci, dont elle ne possède pas l'efficace.

Quant à la contractualité centrale, elle ne s'épuise pas dans la forme globale selon laquelle elle organise ainsi la totalité sociale. Elle est disponible — au monopole de la violence légitime près (c'est-à-dire aussi à l'édition d'un droit) — pour toute association dont les membres acceptent délégation et division de pouvoirs sous forme hiérarchique et bureaucratique. Sous cette forme commune, que l'on désignera comme celle de *l'organisation*, elle constitue le mode de coordination qui régit des entités aussi diverses que les firmes sur le marché, les administrations étatiques, régionales ou locales, les communautés territoriales, et qui imprègne à des degrés divers les associations en général.

Les deux moments polaires de la contractualité sociale se croisent diversement, on l'a vu, notamment d'une part dans le fait que ceux qu'organise la firme ou l'administration ne cessent d'être présents sur un marché, et d'autre part en ce que la firme est elle-même une organisation sur un marché, et que le marché donne lieu à organisation.

En résumé, je désigne sous le nom de « complexe métastructurel » cet entrelacs des relations déclarées de la contractualité supposée informer l'ensemble des rapports sociaux : *entrelacs de la contractualité centrale-organisationnelle, publique ou privée, de la contractualité interindividuelle marchande ou coopérative et enfin de la forme associative* (dans laquelle prévaut, dans une mesure diverse, la coopération immédiatement discursive), *ainsi que de l'ensemble des combinaisons qui peuvent en découler*. Il ne s'agit encore que d'un espace de possibilités, où ne se dessine que de façon purement formelle le caractère symétrique ou asymétrique des relations auxquelles il donne lieu. Tel est, dans son indétermination première qui laisse déjà percer son potentiel dominationnel (§ 411), l'espace qu'ouvre en général la déclaration selon laquelle nous constituons un corps social d'êtres libres et égaux, c'est-à-dire fondé sur la relation de la parole

ou des médiations qui en prennent le relais, soit les relations de la contractualité.

La centricité se présente, ainsi que l'ont noté les théoriciens du contrat, comme la forme prévalante. Cela pourtant ne saurait s'entendre au sens d'une inégalité entre les deux termes polaires, d'une inégalité au sein du rapport spéculaire entre centricité et interindividualité, comme une prévalence de la première sur la seconde. Mais seulement au sens où cette spécularité appelle un arbitrage critique du discours public, lequel ne peut exister comme tel que *sous la forme organisée de la centricité étatique*. Il s'agit là de « l'asymétrie transcendantale » (§ 312A), ouvrant, censément, à la réduction de toute asymétrie sociale à la symétrie de l'universalisable.

Dans l'exposé du complexe métastructurel se manifestent les limites de ce qui peut être dit *en général* tant sur les modes de coordination que sur les modes de domination. « En général » : c'est-à-dire aussi longtemps que l'on reste au niveau métastructurel. Mais on aurait tort de tenir ces concepts généraux pour des généralités inopérantes et de croire qu'à la spéculation du philosophe devrait immédiatement se substituer le travail « scientifique » du sociologue, de l'historien, de l'économiste. Comme la mathématique selon Poincaré est « l'art de donner le même nom à des choses différentes », la théorie est l'art de produire l'abstraction simple capable de se développer en complexité concrète. Ce n'est certes qu'au niveau de l'analyse structurelle et systémique (aux chapitres 5 et 6) que l'on pourra déterminer concrètement les caractères du marché, de l'organisation et de l'association, soit les formes modernes de la domination et de l'exploitation, de la contradiction et de la tendance, etc. Mais, comme on le verra, ces catégories plus « concrètes » ne s'élaborent qu'à partir de cette abstraction première de la métastructure.

Section 12

L'antinomie métastructurelle de la modernité

§ 121. L'antinomie dans la co-implication

Le rapport entre les deux pôles de la contractualité est celui d'une corrélation et d'un fondement réciproque. C'est en effet parce qu'il est légitime que chacun n'ait avec chacun qu'un rapport contractuel, qu'il l'est également que tous contractent entre eux, et que leur volonté générale ne puisse être précontrainte, assujettie à une règle selon laquelle on ne contracterait que de chacun à chacun à l'exclusion de tout projet collectif. La libre contractualité interindividuelle de type marchand ne peut exister sans une volonté centrale qui l'assure, ni la contractualité centrale sans l'autonomie de la contractualité interindividuelle. Mais la volonté centrale commune ne

peut être tenue à une loi préexistante. Parce qu'elle est libre contractualité, elle peut vouloir autre chose que le règne de la contractualité inter-individuelle, autre chose que la loi du marché. Elle peut vouloir organiser à partir du centre. Les possibilités ouvertes à l'humanité raisonnable, celles d'un rapport communicationnel et contractuel, ont donc nécessairement ce double horizon de l'accord interindividuel qui forme marché et l'accord central qui peut former plan.

La métastructure comporte ainsi une radicale antinomie : ce qui est accordé à la détermination du centre est retiré à la détermination inter-individuelle marchande. C'est le cas par exemple lorsque l'on décide que les échanges seront soumis à telle ou telle réglementation, ou qu'une part des ressources, comme celles du sous-sol, sera gérée centralement, ou encore que la gestion des transports, des télécommunications ou de la recherche fondamentale relève de la responsabilité publique. Cela est éminemment vrai de la réglementation de la relation salariale. La contractualité centrale limite la contractualité interindividuelle, – que par ailleurs elle assure. Et *vice versa*. Cette antinomie n'est pas à prendre pour une contradiction, telle par exemple que l'intervention du centre serait par nature destruction du marché (car l'Etat peut intervenir pour soutenir le marché contre les monopoles), ni pour une alternative simple entre deux ordres sociaux, telle que les formes qui dominent le marché ne seraient pas au premier chef concernées par le contrôle du centre, et *vice versa*. Elle n'en demeure pas moins une antinomie, du fait que l'ordre qui découle de la mise en œuvre de ces règles procède dans un cas de l'*a priori* organisationnel (même lorsqu'il organise le marché), dans l'autre de l'*a posteriori* marchand (même lorsqu'il encadre ou pénètre l'organisation). Elle ne se trouve pas neutralisée par le fait que, dans la pratique, plan et marché sont combinés et imbriqués, et que l'alternative entre marché et organisation se retrouve à tous les niveaux de l'édifice social. Car il s'agit bien de deux formes *contraires*, dont le couplage constitue une caractéristique essentielle de la métastructure.

Telle est « l'antinomie de la modernité ». Et la liberté de l'homme moderne, définie par la co-originarité de l'autonomie personnelle et de l'autonomie publique (ou la co-implication de la contractualité centrale et de la contractualité interindividuelle), exclut, sous peine d'autodissolution, que l'on puisse instaurer une relation de priorité, induisant une préférence, entre ce que l'on a appelé, de façon polémique, et impropre parce que disjonctive, « liberté des Anciens » et « liberté des Modernes ».

§ 122. Doctrines et idéologies métastructurelles

Cette antinomie de la modernité a été fictivement résolue selon deux doctrines opposées l'une à l'autre, chacune valorisant unilatéralement l'une des dimensions de la contractualité. Soit on déclare que l'économie relève

naturellement de la contractualité interindividuelle et échappe à la contractualité centrale. Soit on déclare au contraire que l'ordre naturel idéal de l'économie est celui de la contractualité sociale. Dans le premier cas, on privilégie le marché, dans le second cas, le plan. A l'un des pôles, le « libérisme » (comme on dit en italien pour distinguer le libéralisme économique du libéralisme politique), à l'autre le « collectivisme ». Entre eux, toutes les figures intermédiaires, marquées par l'incessant combat qui tire contradictoirement vers ces limites opposées. Le « libérisme » a formellement accepté le contrat social politique, réservant cependant l'économie comme une sphère dans laquelle joue la seule relation interindividuelle de marché, désignée comme naturelle-rationnelle. A l'inverse, l'étatisme collectiviste naturalise le plan comme un ordre commun conventionnel, comme la nature idéale. Le premier assigne au contrat social, pour seule fin rationnelle, la mise en œuvre de la relation libérale entre les individus : il interprète la volonté générale comme une non-volonté, qui pose que le contrat entre Pierre et Paul est seul légitime, et que la coalition supposée de tous les vœux en vue de projets déterminés porte en elle-même infraction à la liberté, parce que tel *ne peut être* son objet. Le second tend à considérer que le jeu des relations contractuelles interindividuelles, ne possédant en lui-même aucun principe de convergence, tend irrésistiblement vers le conflit et la confusion. L'incohérence philosophique du libérisme tient à ce qu'une volonté vraiment libérale, contractuelle, peut aussi vouloir autre chose que le marché. Celle du collectivisme, à ce que la volonté commune peut aussi vouloir des relations marchandes.

Ces deux « doctrines » extrêmes diffèrent cependant sur un point essentiel. Le libérisme ne s'est jamais réalisé : il fonctionne comme argumentaire dans des sociétés qui demeurent marquées, dans leurs rapports de classes constitutifs, par la polarité antinomique de l'interindividualité et de la centricité. Le collectivisme, au contraire, a donné lieu à une vaste « expérience historique », au sens d'un projet explicitement mûri et mis en œuvre, unilatéralement référé à la contractualité centrale. Et, en tant que doctrine préétablie, il a joué un rôle décisif dans la mise en place d'une forme structurelle nettement identifiable à partir de cette unilatéralité déclarée (dont il restera à montrer qu'elle est cependant restée ancrée dans la dualité constitutive de la modernité). Et c'est la raison pour laquelle le « collectivisme », que j'évoque ici comme doctrine, désignera régulièrement, dans la suite du présent ouvrage, la forme structurelle de société connue sous les noms divers, et peu appropriés, de « communisme », de « socialisme réel » ou de « système soviétique ».

Ce sont les formes réelles de la société moderne qui feront ici l'objet de l'étude, et non les doctrines ¹⁰. Il nous faut cependant considérer ici celles-ci dans le rapport qu'elles entretiennent spécifiquement avec la configuration métastructurelle, plus précisément, dans l'opération *idéologique* qu'elles réalisent.

Ce que l'on désigne classiquement sous le nom d'« idéologie » se manifeste, à ce niveau de l'analyse, comme le processus selon lequel l'ordre métastructurel se trouve disloqué, dénié dans sa cohérence constitutive. Le caractère d'exigence critique et de prétention ouverte à la critique propre à la métastructure tient en effet à ce que sa face coordinationnelle-rationnelle (marché /organisation) ne peut être isolée de sa face contractuelle-raisonnable (interindividualité /centricité). La combinaison seulement rationnelle opère sous le signe de *l'utile*, qui ne possède pas en lui-même son caractère d'universalité, lequel ne peut apparaître que dans la face raisonnable selon la qualité du *juste*, qui procède de la mise en présence des exigences antagoniques de la contractualité interindividuelle et de la contractualité centrale. Ce n'est que lorsque les deux pôles de la coordination, marché et organisation, sont reconnus comme constituant la face rationnelle d'une bipolarité *contractuelle* sociale qu'ils manifestent leur qualité de simple prétention critiquable à ordonner la vie sociale. Séparés de leur « autre-face » raisonnable, où est posée, selon la « thèse de la règle », leur co-implication constitutive, les deux pôles se trouvent disjoints l'un de l'autre, au pire choisis unilatéralement l'un au détriment de l'autre, comme on le voit dans les doctrines libériste ou collectiviste, au mieux, et plus généralement, voués à une articulation purement technique, en termes de combinaison optimale, comme on le voit dans l'idéologie technocratique.

Ainsi qu'on le verra aux livres suivants, les « idéologies modernes » concrètement repérables ne peuvent assurément, ni dans leur ensemble et ni dans leur détail, se déduire de la métastructure. Elles ne se déchiffrent qu'à l'interférence de diverses déterminations : idéologies liées aux modalités de la *structuration*, aux clivages mouvants de classes et de fonctions auxquelles celle-ci donne lieu, idéologies propres aux entités diverses qui se dessinent

10. Il convient à ce sujet de fixer quelques points de terminologie. On oppose traditionnellement « libéralisme » et « socialisme » comme deux doctrines, dont la première se prévaut de l'affinité présumée entre libérisme économique (plus ou moins strict) et démocratie politique et le second de la cohérence supposée entre celle-ci et l'appropriation sociale des grands moyens de production (avec gestion publique concevable sous des formes diverses, de la régulation marchande à la planification administrative). C'est dans ces termes que s'est officiellement constituée l'opposition entre la droite en la gauche en Europe au XXe siècle, avec une gamme continue de positions et de variantes possibles d'un extrême à l'autre. L'une et l'autre position pouvant se réclamer d'un certain républicanisme. Je n'emploierai dans cet ouvrage le terme de libéralisme qu'en en spécifiant chaque fois le sens. Quand au terme de socialisme, je le réserve pour désigner une approche qui sera définie, au dernier chapitre, comme celle d'une pratique orientée, dans les conditions de la modernité, vers une société sans classe.

dans les relations *systémiques* (c'est-à-dire mondiales), réinterprétations dans des contextes, toujours singuliers, de formations idéologiques et culturelles nées dans les formes antérieures de société, etc. Je n'ai voulu ici, à ce niveau théorique initial, montrer qu'une seule chose : comment la métastructure donne lieu à production idéologique.

En résumé, l'idéologie moderne, prise dans sa formation spécifique primaire, liée aux rapports les plus généraux de la modernité, apparaît comme une *dislocation* de la position métastructurelle : dislocation de la cohérence constitutive de ses deux faces, rationnelle et raisonnable, et par là de la co-implication de ses deux pôles. La cohérence tient à la face raisonnable, puisque c'est l'unité de la raison (contractuelle) qui est le garant de celle de l'entendement (coordinationnel). L'idéologie, donc, pense la raison à partir de l'entendement. Elle ne pense pas.

Section 13

Le statut ontologique de la métastructure

C'est par la métastructure, en considération de son statut ontologique, qu'il faut aborder l'exposé (§ 131), dont elle forme le commencement nécessaire, tout comme elle en prescrit également le terme, engagement de la politique (§ 132).

§ 131. La priorité de la contractualité dans l'exposé dialectique

A. Présupposé dialectique

A la théorie métastructurelle on a objecté¹¹ que, quoique associant contractualité et domination, elle donne cependant préséance au premier

11. Le malentendu auquel a parfois donné lieu la réception de *Théorie de la modernité* (1990) tient sans doute à ce que cette toute première tentative d'esquisse d'une problématique méta/structurelle ne comportait pas de « politique », se limitant à l'élucidation des deux moments de la métastructure et de la structure, ici respectivement traités aux Livres I et II. On s'est donc représenté qu'était simplement proposée une politique « contractualiste », immédiatement lisible dans la forme métastructurelle. On verra, au Livre III, pourquoi il ne peut en être ainsi. Afin cependant d'éviter que ne se renouvelle cette lecture « libérale » de mon propos, j'introduirai ici deux remarques anticipatoires : (1) la théorie métastructurelle de la modernité n'accorde aucun privilège au marché, (2) elle ne conçoit la métastructure que posée dans son renversement structurel.

(1) On ne peut dénier le *fait* de la modernité, au sens d'une époque de l'histoire humaine à partir de laquelle toute relation « non contractuelle », c'est-à-dire non fondée sur le principe de consentement mutuel égalitaire, en vient à perdre sa légitimité. À partir de laquelle, en d'autres termes, on ne reconnaît plus, en principe, entre les individus, de différence naturelle autorisant des prérogatives statutaires des uns sur les autres. On est d'abord tenté de se représenter ce rapport contractuel selon le modèle de l'échange marchand. Cette modernité-contractualité émerge en effet, très lentement, à partir du Moyen-Âge européen, à mesure que, sous le manteau du féodalisme, se développent les relations de

terme, de telle sorte que le second apparaît comme désignant un simple accident, une simple perversion du premier, de l'élément contractuel finalement désigné comme le paradigme même de la modernité. Un tel « ordre des raisons » ouvrirait à une vision idyllique, à laquelle il conviendrait au contraire d'opposer un mode réaliste d'exposé, qui envisagerait d'abord les rapports de domination, constitutifs de nos sociétés, et les formes idéologiques pseudo-contractuelles dans lesquelles ils se donnent, pour en venir aux rapports d'émancipation que la lutte sociale pourrait imposer.

S'il est juste, pourtant, de procéder comme je le fais, selon l'ordre inverse, c'est parce que, dans la modernité, domination, exploitation et violence sont fondées sur une référence, métastructurelle, à la contractualité, à la relation libre et égale. Marx l'a bien perçu, qui commence la Section I du Livre I du *Capital* par l'exposé des rapports contractuels marchands en deçà dans toute considération d'exploitation. S'il n'a pas su prendre le problème dans toute son ampleur métastructurelle et structurelle

marché. Aux périodes antérieures, le marché ne couvrait le plus souvent que des secteurs particuliers (biens rares ou artisanaux) ; et la production en vue de l'auto-consommation, dans les communautés, les domaines, ou les ménages, jouait, avec le don, le rôle essentiel. A partir du moment où la production des moyens les plus ordinaires de subsistance se trouve progressivement soumise au rapport marchand, la contractualité interindividuelle en vient peu à peu à imprégner l'ensemble de la vie sociale. C'est ce que retient généralement, dans sa vue philosophique de l'histoire, le libéralisme. En réalité, comme le montre l'historiographie, le rapport interindividuel marchand, loin de tenir debout par lui-même, suppose le développement de formes organisées – pourtant « antinomiques » (§ 121) au marché. Qu'on se réfère, par exemple, soit aux corporations (dont la relation au capitalisme n'échappe qu'à ceux qui définissent celui-ci par le « libre marché », voir l'éclairante analyse d'I. Johsua, *La Face cachée du Moyen-Age*, La Brèche, 1988, pp. 258 et sq.), soit à la stricte réglementation (organisation) du travail salarié à époque médiévale, « travail réglé, travail forcé », en vue, bien sûr, du bien commun de la cité. Pour un bilan récent, voir R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1996. Ceux qui affirment le rôle moteur du marché dans la modernité insistent souvent sur le fait qu'il naît d'abord dans des formes impures (dans des contextes de dépendance, de communauté, de réglementation, etc.), avec vocation à s'en libérer. Les combats du libéralisme contre le corporatisme et le protectionnisme ne conduisent pourtant jamais qu'à de nouvelles formes réglementaires et organisationnelles, plus conformes aux intérêts qui les guident. L'interindividualité marchande, loin d'être la caractéristique de la modernité, en affinité supposée avec la démocratie politique, n'émerge, comme forme moderne, que dans le cadre du « complexe métastructurel ».

(2) Les rapports de classes antérieurs sont marqués par le fait qu'y prévaut la représentation d'une différence quasi-naturelle de statut entre les membres des différentes classes, et cela même lorsqu'une certaine mobilité individuelle existe entre elles. Seule la société moderne affirme l'égalité sociale de ses membres. A l'idéologie de « chacun à sa place naturelle » se substitue celle de l'égalité des droits et de la détermination contractuelle des prérogatives. Mais il n'y a ici idéologie que dans la prétention selon laquelle la société se conforme effectivement à ces maximes. Loin, en effet, que la forme contractuelle puisse être prise pour une « superstructure idéologique », pour une simple forme de surface cachant les rapports (de force) réels, on ne peut en réalité penser les rapports de classes modernes qu'à partir d'elle, les déterminations de la métastructure (contractualité-coordination interindividuelle-centrale) constituant, comme on le montrera aux chapitres 4 et 5, les vecteurs même de la structure moderne de classe. Le concept dialectique de métastructure s'oppose ainsi à un concept fonctionnaliste de superstructure.

(voir l'Annexe ci-dessous, § 141), il a cependant introduit une problématique à cet égard irréprochable, qui pense la structure à partir de la métastructure.

La contractualité, comme on le montrera au Livre II, « se renverse en son contraire » en ce que la métastructure se développe en structures de classes ¹². Ce renversement ne désigne pas une séquence historique, car la métastructure n'est jamais posée que par les structures, mais concerne le procès social constitutif de la modernité. La séquence légitime du discours théorique ne peut donc consister à exposer d'abord un ordre réel de domination, puis une forme idéologique qui en serait le masque, même si, dans l'analyse empirique, cette démarche peut être justifiée. Si c'est d'abord une forme (métastructurelle) contractuelle que l'on doit mettre en avant, c'est parce que le rapport de classe – qui la pose – ne peut être conçu qu'à partir d'elle, comme son « retournement » : la structure se constitue (et donc ne se conçoit que) dans le renversement du principe qu'elle pose, elle s'édifie sous la forme de la promesse non tenue, du pacte dénié. C'est donc par le pacte qu'il faut commencer l'exposé.

Ainsi la thèse de la priorité de la contractualité est-elle inséparable de celle de « renversement en son contraire », thèse d'origine marxienne, ici réinterprétée selon une conception plus large de la métastructure. Marx appréhendait celle-ci comme ordre purement marchand. Elargie en figure antinomique de la polarité contractuelle (centrique-interindividuelle), elle acquiert un statut d'indétermination tel que le « renversement » ne peut, ainsi que je le montrerai au chapitre 4, s'opérer que selon un procès de détermination. Mais celle-ci est en elle-même indéterminable : l'ordre structurel n'est pas structurellement déterminé à être ce qu'il est. Proclamant être et devoir être ce qu'il n'est pas, il est foncièrement ouvert à la critique, à un affrontement social, dont les données et enjeux sont constamment renouvelés par le renouvellement des technologies et donc des conditions techniques de la coopération.

Il restera à savoir en quels termes peut être pensée une pratique capable de briser les rapports structurels de domination et de mettre effectivement en œuvre la déclaration discursive. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'en articulant ainsi structures et métastructure, c'est-à-dire rapports de classe et ordre constitutionnel déclaré de liberté-égalité et de rationalité, que l'on peut sortir de cette sorte de schizophrénie, si universellement répandue, que j'évoquais en commençant, celle qui d'un côté tend à appréhender la *réalité* du monde à partir d'analyses et de critiques empruntées au marxisme ou à d'autres traditions sociologico-historiques, et de l'autre penser le *projet* politique à partir d'un tout autre ensemble conceptuel, issu de la théorie

12. Sur le « renversement en son contraire » selon Marx, voir l'ouvrage que Fausto Ruy a consacré à cette question, *Le Capital et la Logique de Hegel*, L'Harmattan, 1997.

moderne contractualiste du droit naturel, formulée en termes de droits de l'homme et du citoyen. Seule une théorie qui relie dialectiquement l'un à l'autre, c'est-à-dire qui pense la domination à partir des formes de la contractualité, permet d'appréhender dans la même conceptualité, mais sans confusion, la déclaration et la réalité du monde social, et le projet de le transformer.

On se rappelle cependant à ce sujet la perplexité de Marx : « Ultérieurement (...) il sera nécessaire de corriger la manière idéaliste de l'exposé qui fait croire à tort qu'il s'agit uniquement de déterminations conceptuelles et de la dialectique de ces concepts. Donc surtout la formule : le produit (ou l'activité) devient marchandise, la marchandise, valeur d'échange, la valeur d'échange, argent »¹³. Et l'argent, on le sait, « devient » capital, le marché devient classe, le système de classe oppression des peuples. Et l'on sait aussi qu'au terme du discours marxien, revient le travail comme activité (parmi d'autres) libre et émancipatrice.

On s'interrogera donc sans doute sur la séquence métastructure-structure-politique, où l'on y discernera sans peine le dernier avatar du grand récit. « Au commencement est le logos. Le logos devient contrat. Le contrat devient rapport de classes, qui devient oppression systémique mondiale. Mais, sous la domination de la classe et du centre, *on se souvient du logos* ». Qui se rappelle en effet sans cesse à ceux qui sont en proie à la promesse déniée, et qui suscite leur combat. A la fin, pourtant, on le verra, n'est pas le logos, mais seulement, à nouveau déclarée, l'exigence du logos. Ou plutôt, en termes renouvelés par le parcours théorique, par l'épreuve structurelle-systémique : l'exigible, que le logos ne saurait tenir captif.

Reste à déterminer en chaque moment le statut de ce « devient », soit la teneur de la relation entre ces divers concepts, de telle sorte qu'il ne s'agisse pas « uniquement », comme dit Marx, d'une dialectique de concepts, mais en même temps d'une « dialectique du concret », c'est-à-dire d'une pensée possible de notre histoire.

B. Transcendental historique

La notion de présupposé posé, dans laquelle se réfracte cette dialectique, pourrait d'abord apparaître comme une catégorie systémique. Un système social peut s'analyser en divers composants fonctionnels qui « se présupposent et se posent », c'est-à-dire se conditionnent mutuellement. En réalité, la notion de métastructure (opposée à structure) ne s'inscrit pas dans ce registre. Elle désigne en effet la forme sociale abstraite la plus englobante de la modernité, la plus générale, que les diverses formes modernes de société tout à la fois déclarent, supposent, promeuvent et subvertissent : le présupposé posé universel. Le propre de la métastructure

13. *Grundrisse*, Editions sociales, 1980, tome 1, p. 86 et *passim*.

est d'être le « pré-supposé-posé » *général*, commun aux diverses formes de la société moderne, du capitalisme le plus libériste à l'étatisme le plus collectiviste, dont chacune développe diversement les virtualités. Il n'est donc posé que dans la détermination des formes structurelles, qui le « retournent en son contraire ». En cela ce concept échappe aux catégories d'un fonctionnalisme systémique. Pour cette raison, le terme de « système » sera, dans le présent ouvrage, réservé au moment qui dans la société moderne ne se trouve pas immédiatement subsumé sous la forme métastructurelle : celui du capitalisme comme configuration pluri-étatique, comme « système du monde », objet du chapitre 6.

La position moderne de contractualité et de rationalité productive sociale se donne d'abord comme une sorte de « transcendantal historique », que l'on voit émerger, de Hobbes à Kant, comme le principe moderne d'aperception d'un ordre possible dans le monde social. Dès son origine hobbesienne, ce concept connaît un développement spéculatif : pas de contrat qui tienne (et chez Kant pas de contrat qui vaille) entre les individus s'il n'y a pas contrat social, qui pose et produit l'autorité de la loi (chez Kant celle qui se réfère à une volonté générale conforme à l'exigence d'universalisabilité). Soit une théorie politique, dont le succès se marque en ce qu'au terme elle reproduit son commencement, mais cette fois assuré de lui-même : le règne de la contractualité interindividuelle du marché. La puissance du prince tient à ce qu'il laisse faire le marché. Et la volonté générale kantienne, souscrivant au fait progressiste de l'insociable sociabilité, veut la concurrence, qui permet aux humains, comme aux arbres de la forêt, de s'élever vers le ciel.

La vérité de ce transcendantal historique tient à ce n'est qu'à partir de lui que l'on peut apercevoir la société moderne : on ne peut comprendre la domination, et de proche en proche tous les ingrédients de la puissance et de la violence proprement modernes, qu'à partir de la contractualité, dans son « renversement »¹⁴. C'est en ce sens que Marx rattachait les pathologies du capitalisme au rapport pacifique du marché. On a vu les limites de cette approche et pourquoi il convient de partir d'une figure plus large, dont le marché ne constitue qu'un moment. Reste cette grande leçon marxienne : cette invitation à déployer ce transcendantal historique jusque dans son

14. Je donne à la contractualité métastructurelle, parce que je la conçois comme posée dans la structure, le même sens actif que T. Negri donne au pouvoir constituant par rapport à la constitution. On peut souscrire à son appréciation selon laquelle « la tradition jusnaturaliste tente d'enfermer la puissance dans un schème préconçu » (*Le pouvoir constituant*, p. 407). En réalité pourtant, chez Rousseau et Kant, du moins dans la vérité principielle de leur concept, la position de droit est celle selon laquelle rien n'est préconçu. Le schème du contrat suppose en effet la co-implication de la contractualité interindividuelle et de la contractualité centrale sous l'égide de la parole. Par ailleurs, on comprendra aussi qu'en posant le passage comme une détermination tout à la fois politique et économique, je réponds au réquisit de T. Negri qui fait du « pouvoir constituant » un concept qui occupe tout le champ.

retournement, vu qu'il n'est jamais posé que dans l'affrontement entre ceux qui déclarent régner (posséder, gouverner, guider) au nom de la liberté-égalité, et ceux qui déclarent que cet ordre est à réaliser. Il ne s'agit pas seulement d'attestations contradictoires. La prétention contractualiste s'inscrit, on l'a vu, dans ses conditions dialectiques, c'est-à-dire dans une ontologie sociale réaliste : la métastructure ne s'avance jamais que dans les conditions de la structure, dans le conflit, où, comme le requiert C. Schmitt, se déclarent l'ami et l'ennemi, soit par une « décision », à comprendre comme une détermination de l'indétermination méta-structurale. Et il restera à faire apparaître, si possible, quel est le porteur authentique de la déclaration, et à quelles conditions la décision peut échapper à la folie.

A l'encontre de tout idéalisme de la métastructure comme « Esprit » de la modernité, ou comme son « fondement » supposé, la problématique dialectique du « retournement » ramène à la logique sociale de classe propre à l'époque. Cette logique ne se donne que dans l'articulation dialectique des trois moments métastructure-structure-politique, elle est donc à comprendre comme celle d'acteurs sociaux concrets (il s'agit bien ici de *penser* le concret), et non d'une abstraite entité en surplomb.

Transcendental historique, car lié à un âge déterminé de la production, aux procès inintentionnels qui s'y rattachent, par quoi cette histoire n'est pas celle de l'Esprit, mais aléa, imprévision, destruction. Historicité éminemment floue, comme le nuage peut être flou dans sa forme, sa densité et ses contours, ses débuts apparemment sans fins et ses fins sans commencement, et posséder pourtant une réalité massive. Et finalement le nuage passe. La modernité aussi. On ne saurait cependant en diagnostiquer la fin sans en pénétrer la consistance.

Il s'agit donc aussi d'une herméneutique. On part, à la façon de Rawls, des affirmations de la conscience moderne commune, telle qu'elle se déclare de façon explicite dans les discours qui fondent les constitutions. Seulement, on construit ici, à partir d'elles, le contexte conflictuel d'ontologie sociale dans lequel elles sont proférées, les médiations dans lesquelles elles se relaient, les retournements dont ces médiations sont le lieu. Le terme, atteint à travers l'épreuve du retournement, ne prétend pas à « l'équilibre réflexif », mais à la critique du commencement.

§ 132. *La question philosophique et politique du commencement*

Le discours classique de la philosophie politique part de la considération d'une naturalité humaine faite d'intérêts singuliers qui s'opposent entre eux et se développent soit en guerre de chacun contre chacun, soit en domination d'une fraction sur une autre. Il cherche à surmonter cette situation en faisant surgir de la nature elle-même un effet de réversion selon

lequel elle pourrait, suivant sa logique naturelle, se retourner contre elle-même, et s'orienter vers l'harmonie. On peut suivre cette voie dans la pensée moderne, de Hobbes à Bourdieu¹⁵. Ruse de la raison. Dans la version individualiste libérale, c'est l'intérêt individuel qui, prenant conscience de ses conditions, pousse tout un chacun à des relations universelles de concurrence rationnelle et pacifique (à moins qu'elle ne suggère de s'en remettre à un pouvoir autoritaire qui trouvera son assise dans cette liberté marchande qu'il garantit). Dans la version structuraliste, qui appréhende la conflictualité à partir du clivage entre dominants et dominés, l'exigence de l'universel procède naturellement du grand nombre, comme exigence de son intérêt naturel, et elle place son espoir, comme l'illustre lumineusement l'argument de Bourdieu, dans la dynamique de la légitimation : si l'on ne parvient à dominer qu'en feignant de se conformer à l'universel, *et donc en s'astreignant à s'y conformer quelque peu*, une voie de lutte critique est ouverte aux dominés, celle que montre une sociologie critique.

On observera cependant que l'universel se trouve ici secrètement présupposé au départ, au sein même de la nature (humaine), comme exigence rationnelle. Et c'est pourquoi on peut ainsi paradoxalement assigner à la nature la tâche de se dépasser.

Et l'on ne s'étonnera pas qu'il existe aussi un autre grand discours, qui, ouvrant explicitement par l'universel, contemplé comme loi transcendante de la raison (Locke) ou posé dans le transcendantal du contrat social (de Rousseau à Kant), formule positivement, sous la forme du commencement absolu, l'exigence postulée par le premier.

La première approche risque néanmoins de nous enfermer dans une téléologie naturelle, qui mise sur un processus naturel pour atteindre une fin que la nature ne donne pas encore, mais qui se trouve cependant inscrite en elle, dans le mécanisme moteur de son progrès. La seconde risque de nous enclorre dans l'univers de l'exigence, à moins qu'elle ne pousse subrepticement à croire que celle-ci se trouve déjà réalisée.

Je propose ici une tierce voie, qui recueille cet universel déclaré¹⁶ comme ce à partir de quoi doit être désormais pensé le fait de la domination. Je désigne comme modernité ce moment (processus) où les formes structurelles de la domination ne se *conçoivent* qu'à partir de la position par laquelle se déclare l'universel. La déclaration de liberté-égalité se retourne en son contraire, l'échange en exploitation, la liberté en domination (et l'on montrera que l'on peut poursuivre : jusqu'à l'enfer de l'impérialisme et de

15. Je renvoie à mon article, « L'universel comme fin et comme commencement », *Autour de Pierre Bourdieu*, Actuel Marx, N° 20, PUF, 1996.

16. En ce sens, j'accepte la leçon de O. Apel, à condition qu'elle s'articule, dans l'unité du concept, au champ d'une « science sociale », dont le propos est dire ce qui est. C'est bien ce que tente, dans son audacieuse synthèse, J. Habermas, qui échoue cependant à mon sens (cf. *infra* § 911-4), tant dans son programme d'une science sociale que du côté de l'exigence transcendantale (formulée par Apel).

l'exterminisme), mais dans une relation structurelle qui pose sans cesse à nouveau son, très subversif, présupposé déclaratoire métastructurel.

On dira qu'il n'y a là rien d'absolument nouveau, et que, comme montre l'argument transhistorique de Bourdieu, la domination n'a jamais pu s'exercer qu'en réponse à l'exigence d'universel. La nouveauté, pourtant, le propre de la modernité réside en ce que, prises dans leur forme générale spécifique, les structures sociales de la domination, non seulement ont cessé de se légitimer par la référence à un ordre d'inégalité supposé naturel, mais ne se laissent désormais en toute rigueur concevoir qu'à partir de la position même de l'universel ¹⁷.

Celui-ci se trouve donc en position de commencement. Et la philosophie politique se trouve contrainte de commencer par le commencement. Contrainte de l'objet sur son exposé. Affinité entre la question pratique de la liberté et la question théorique du commencement. Philosophie et politique ont en effet en commun la question du commencement : par où prendre, comprendre, reprendre les choses ? Une seule et même question : par où prendre les choses si l'on veut changer le monde ? Réponse : considérer le cours des choses à partir de son perpétuel commencement.

Ce commencement métastructurel, objet du Livre I, appelle encore l'étude de l'autre face de la métastructure, celle de la coopération, qui figure homologiquement le rationnel par opposition au raisonnable de la contractualité (chapitre 2), et la considération de l'Etat impliqué dans cette double position de raisonnabilité et de rationalité (chapitre 3).

Le Livre II exposera le renversement (chapitre 4) de cette métastructure en « structures », soit en rapports de classes (chapitre 5), et le nécessaire développement des sociétés ainsi structurées en une pluralité formant « système » (chapitre 6). Jusqu'au moment, du moins, où viennent à interférer contradictoirement, dans un monde unifié, structure et système.

Tels sont en effet les préalables nécessaires à la question de la pratique politique, objet du Livre III.

17. Si l'on comprend le capitalisme, ou la modernité, comme une logique sociale, on ne doit pas s'étonner que le développement de son concept prenne une forme spéculative. Il importe seulement de ne pas prendre ce déploiement pour celui de l'histoire réelle. La conception en termes de « dialectique logico-historique », chère à un certain marxisme, qui les surimprime, empêche à la fois le développement conceptuel et la recherche historique.

Section 14

Annexe : Réinterprétation du commencement du Capital

La théorie méta/structurelle réinterprète tant la philosophie politique contractualiste moderne que la tradition socio-critique impulsée par Marx, se présentant en effet comme une alternative à la synthèse habermassienne (dont elle s'inspire à certains égards) entre ces deux corps de pensée. Si je privilégie cependant, au Livre I, l'examen de la composante marxienne, c'est parce que, alors que le libéralisme s'enferme dans l'espace de la métastructure, Marx propose spécifiquement, dans *Le Capital*, un exposé ordonné d'une théorie de la société moderne allant, en un sens, de la métastructure à la structure, selon un programme qui indique la voie à suivre, et dont il est cependant indispensable de faire la critique.

§ 141. Réinterprétation du commencement de l'exposé

La conception métastructurelle que j'avance ici s'oppose à divers égards à celle de Marx. D'une part, en effet, elle associe dans un même concept général le capitalisme et le type non marchand de société, le collectivisme, qui s'est posé en alternative. D'autre part, elle souligne la relation qui existe, du moins en première analyse (c'est-à-dire à ce niveau d'analyse), entre l'existence de rapports marchands et la forme démocratique de l'Etat. Et l'on pourrait à ce titre la rapporter à la problématique de Tocqueville, qui, dans *La démocratie en Amérique*, a d'une part fortement souligné le lien structurel entre les rapports marchands et l'institution démocratique (cf. II, IV, 1) et d'autre part appréhendé avec une égale acuité les périls liés à l'émergence d'un Etat omnicompétent (II, II, 5) et ceux qu'annonce l'apparition d'une « aristocratie industrielle » (II, II, 20), c'est-à-dire d'une bourgeoisie capitaliste. Tocqueville en effet esquisse là certains éléments de l'articulation que je désigne comme celle de la métastructure à la structure¹.

Je préfère cependant partir de Marx, qui a entrevu, d'une façon certes partielle mais théoriquement beaucoup plus aiguë, ce que je désigne comme la « question métastructurelle ». Un concept de métastructure est en effet impliqué dans l'idée que les rapports sociaux proprement capitalistes s'inscrivent dans une enveloppe plus « générale », celle des rapports marchands ; et que l'on ne peut exposer le système capitaliste sans avoir

18. Voir sur ce sujet mon article : « Tocqueville, la démocratie en Amérique et en France », *Libéralisme, et Etat de droit*, sous la direction de J. Bidet et de G. Labica, Méridiens-Klincksieck, 1992.

d'abord exposé, dans toute son abstraction, le système marchand. Le Livre I du *Capital* s'ouvre, on le sait, par une Section I, intitulée « La marchandise et la monnaie ». Dans sa première esquisse, les *Grundrisse*, cette première partie était désignée comme « le chapitre de l'argent » (formant significativement diptyque avec la seconde partie, intitulée « le chapitre du capital », lequel couvrait l'ensemble des trois livres de l'actuel *Capital*). Ainsi se manifestait déjà que le couple marché-capital, compris selon un axe abstrait-concret, constitue l'articulation majeure du système. Au cours des rédactions successives, Marx s'oriente progressivement vers une forme plus adéquate d'exposé : il ouvre la théorie du mode de production capitaliste par un exposé de la théorie (de la logique) du système marchand en général, conçu comme ce rapport de production et de circulation qui forme le niveau le plus abstrait de la société capitaliste. C'est de ce point que je propose une réélaboration.

A. Interindividualité suppose centricité

Je propose de nommer « métastructure » ce niveau plus général aperçu par Marx et d'en corriger, selon l'analyse présentée ci-dessus (§§ 111-113) le concept comme suit : la métastructure n'est pas le seul marché, mais le *trinôme métastructurel*, qui articule les deux médiations, celle de la coordination-contractualité interindividuelle et celle de la coordination-contractualité centrale à la coopération discursive immédiate qu'elles présupposent, et qui forme le cœur du *complexe métastructurel*, dans lequel la relation associative, censément soumise au régime immédiat de la parole, joue le rôle d'opérateur dialectique.

On sait que Marx, lorsqu'il commence son exposé par le rapport marchand, prend celui-ci non comme une étape historique, mais comme *présupposé structurel* du capitalisme. Son propos est de montrer que les rapports marchands et capitalistes forment totalité structurelle. Et qu'en conséquence le rêve des socialistes français (Proudhon), celui de liquider le capitalisme en conservant le marché, se heurterait à un obstacle insurmontable. Je voudrais montrer que, si les conclusions de Marx sont partiellement erronées, le travail théorique qu'il engage à cette occasion reste d'une importance décisive pour l'interprétation de la modernité. J'entends par là qu'il introduit l'idée d'une « métastructure », qu'il est nécessaire de formuler dans toute son ampleur, en tant que premier moment d'une théorie générale dialectique de la modernité. Ce premier moment, en effet, n'est pas définissable par ce seul rapport de « l'interindividualité » marchande, liant entre eux des atomes selon le réseau du marché. Un tel rapport de production ne peut s'établir et subsister que s'il existe un centre qui de quelque façon assure l'application de cette règle. Pas d'espace marchand, dès l'humble origine (et ceci n'est pas, en soi, un trait historique, mais structurel), sans qu'existe un centre, foyer des forces sociales de cet

espace et détenteur d'une certaine puissance. Cela tient d'abord à ce que la « loi » du marché n'est aucunement la « nature des choses » économiques : elle n'est pas une loi, mais une règle, dont la mise en œuvre est indissociable d'une certaine centricité de la société. Or un tel centre, en tant que garant et en ce sens principe d'ordre, peut vouloir *un autre ordre* que celui du marché : le privilège, la prévision, la réglementation, et potentiellement jusqu'à l'administration plus ou moins complète de la vie économique. L'*interindividualité* du rapport marchand n'existe pas sans une *centricité*, qui apparaît comme un point de composition et de confrontation des forces sociales, – par laquelle elle se trouve toujours déjà mise en question. On verra du reste, aux chapitres 4 et 8, que cette centricité contractuelle est bien subrepticement présente dans ce début du *Capital*, et gouverne secrètement l'entreprise. Il manque cependant à Marx, et cela obère son projet, de poser la *contemporanéité* de deux « pôles », inter-individuelle et centrique, et la corrélation entre les deux « faces », rationnelle et raisonnable, sous la prééminence de celle-ci. Corrélation qui commande la relation entre les deux pôles.

B. Médiation suppose immédiateté

Cette réinterprétation, qui concerne les deux pôles, en implique une autre, portant sur la désignation de ce est qui proprement premier : c'est à partir de la discursivité immédiate que se conçoivent les médiations contractuelles. J'ai montré, au § 111, comment cette contractualité interindividuelle-centrale devait elle-même se comprendre à partir d'une relation immédiate, que j'ai désignée comme celle de la parole. Il me semble que les commentateurs ont ignoré qu'une telle figure matricielle, qui ordonne le double champ des médiations (marché, organisation) à un concept d'immédiateté, trouve paradoxalement son origine dans l'œuvre de Marx, dont elle indique en quelque sorte l'horizon ¹⁹.

19. Cela se manifeste notamment dans le rôle régulateur que joue, chez Marx, la figure de l'association en tant que forme de coopération sous le contrôle de la parole immédiate. J'avance, dans *Théorie de la modernité*, que les deux dimensions, interindividualité et centricité, en impliquent une troisième, celle d'associativité : si je puis contracter avec B, je puis aussi contracter avec C, D, E, qui peuvent contracter ensemble au sein de la totalité sociale, se fixant d'un commun accord fins, moyens et normes. Entre contrat interindividuel et contrat social, il y a ainsi un troisième terme, l'association. Et il existe entre les trois termes – interindividualité, associativité et centricité – un rapport mutuel constitutif. Soit un trinôme, où le *nomos*, compris comme règle, s'oppose à une *phusis*, comprise comme loi (naturelle). La correction que j'apporte aujourd'hui consiste à construire ce « trinôme » comme articulation des deux médiations et de la coopération discursive immédiate, dont l'association n'est que la figure ambiguë (cf. *supra*, §§ 113). Celle-ci manifeste pourtant, dans l'espace partiel qu'elle découpe au sein de la totalité sociale, la prétention, ou l'exigence, d'un ordre commun sous le régime de la parole. Son caractère inexorablement limité tient au fait qu'au-delà d'une certaine ampleur les tâches que les hommes peuvent se donner en commun excèdent les possibilités d'une gestion purement discursive, et supposent le déploiement des médiations que sont le marché ou l'organisation.

Le dispositif théorique immédiat-médiat (*unmittelbar-vermittelt*), celui de la médiation (*Vermittlung*) est en effet omniprésent, sous diverses formes, dans le moment initial de l'exposé marxien.

Au chapitre I, § IV, du Livre I du *Capital*, Marx attribue à ses prédécesseurs, les économistes classiques, la « découverte scientifique »²⁰ qui rattache la valeur au temps de travail, ajoutant que cette découverte ne dissout pas le « fétichisme de la marchandise », selon lequel, dans la vie courante, la valeur apparaît comme propriété des choses. Revenant sur cette « découverte », il s'interroge alors sur son statut de vérité. « Les catégories de l'économie bourgeoise, écrit-il, sont des *formes de l'intellect* qui ont une *vérité objective*, en tant qu'elles reflètent des rapports sociaux réels, mais ces rapports n'appartiennent qu'à cette époque historique déterminée, où la production marchande est le mode de production social (je souligne) »²¹. Pour que l'illusion idéologique se dissolve, il faudrait donc que le rapport social réel qui le conditionne, en vienne lui-même à disparaître. C'est l'objet de la suite du texte, qui prend la question tour à tour par son commencement et par son terme. Le commencement, c'est l'immédiat. Soit Robinson dans son île, qui ordonne de façon cohérente son emploi du temps en fonction de ses besoins et des contraintes techniques. C'est encore la forme de « l'association immédiate »²², ou du travail « commun, immédiatement socialisé » (*gemeinsame, d. h. unmittelbar vergesellschaftete Arbeit*)²³ tel qu'on le trouve dans les communautés anciennes ou dans la famille paysanne quasi-autarcique, avec sa répartition traditionnelle des tâches. Au terme, c'est la perspective de la société communautaire d'hommes libres, non plus coordonnés de l'extérieur par le marché, mais se coordonnant eux-mêmes selon un plan²⁴. Et il reste à savoir s'il s'agit là d'une autre forme de médiation, ou de l'instauration de la « simplicité transparente » (*durchsichtig einfach*)²⁵, en d'autres termes d'une forme supérieure d'immédiateté.

C'est dans *Grundrisse* que se trouve exposé de façon lumineuse ce que je désigne comme le trinôme métastructurel : celui de l'immédiateté et du couple de médiations marché/organisation. Le passage I, 27 part en effet

Mais elle ne peut manquer de figurer, comme c'est le cas chez Marx, l'horizon de la démocratie politique.

20. *Le Capital*, Livre I, Editions Sociales, 1976, p. 70.

21. *Ibid.*, p. 72. L'édition allemande parle, dans le même sens, de « formes de pensée (*Gedankenformen*) qui ont une validité sociale, et donc une objectivité pour les rapports de production de ce mode de production social historiquement déterminé qu'est la production marchande » (traduction de Jean-Pierre Lefebvre, *Le Capital*, Editions sociales, 1983, p. 87).

22. *Ibid.*, p. 73.

23. *Das Kapital*, MEW, Bd 23, S. 92.

24. *Le Capital*, Livre I, Editions Sociales, 1976, p. 73.

25. *Das Kapital*, MEW, Bd 23, S. 93.

d'une immédiateté première, d'une robinsonnade : de « l'individu singulier », dont le travail est « la monnaie avec laquelle il achète immédiatement le produit, l'objet de son activité particulière »²⁶. Il lui oppose que le caractère « universel » du travail, c'est-à-dire son insertion dans le processus social de l'existence commune suppose une médiation, un « *medium* permettant la participation de l'individu singulier à la production universelle » (*ibid.*, mot à mot, un « *Medium* par lequel la participation de l'individu à la production universelle soit médiatisée, *vermittelt* »). Car « il faut naturellement qu'il y ait médiation », *Vermittlung muss natürlich stattfinden* (*ibid.*). Soit « *post festum* », « après-coup »²⁷, dans les relations marchandes. Soit, comme on dit aujourd'hui, *ex ante*. « Dans le deuxième cas, c'est dans la présupposition elle-même que se tient la médiation ; c'est-à-dire qu'on présuppose une production collective, le caractère collectif comme base de la production » (*ibid.*). Bref, Marx oppose la médiation par le marché (ici, dans les termes de « l'échange » après-coup, de « produits du travail indépendants les uns des autres »), et la médiation par une « organisation, *Organisation*, du travail » (*ibid.*), qu'il décrit comme un échange « dans la production » (*ibid.*) elle-même.

On comprend, et j'y reviendrai plus amplement aux §§ 231B et 422, que le couple institutionnaliste marché-organisation se trouve au principe de la démarche de Marx, et plus précisément au principe même de son exposé. On verra ultérieurement (§§ 822-824) de quelle façon il traite effectivement ce couple et à quelle dérive malencontreuse il aboutit. Dérive qui pèse sur le destin du marxisme. Je m'en tiens pour l'instant à l'aspect positif des choses, au fait que Marx innove profondément en posant au principe de son discours cette corrélation entre les deux formes antagoniques de la coordination-contractualité, *ex post* et *ex ante*. Il les appréhende dans leur teneur *économique* : ces deux modes de la rationalité productive sociale sont celles de « l'économie de temps, en quoi se réduit en dernière instance toute l'économie politique »²⁸. Mais aussi dans leur contenu *juridique* : principes d'ordonnance des formes de la propriété et de l'échange. Et dans leur implication *politique* : elles définissent les axes de l'espace démocratique, de « l'Eden des droits de l'homme et du citoyen » (Livre I, chapitre 6), comme fiction et comme perspective.

On reconnaît aisément aussi, dans ces « médiations », la figure des deux « media » dont parleront Parsons et Habermas, qui les opposent à l'immédiateté de la parole et du monde vécu. J'ai relié, au § 111B, ces divers schèmes conceptuels en montrant que ces deux formes de la coordination rationnelle sociale, dans leur antagonisme, constituent l'autre-face

26. *Grundrisse*, Editions Sociales, 1980, tome 1, p. 108.

27. *Ibid.*, p. 108-109.

28. *Ibid.*, p. 110.

des rapports contractuels que proclame la modernité. Et que cette position moderne de contractualité, comme déclaration d'un rapport libre et égal entre les personnes, est elle-même à comprendre comme déclaration de discursivité. Je ne pars donc pas de Robinson, qui ne discourt qu'avec lui-même, à travers ses livres de compte, mais de la parole échangée. De cette immédiateté discursive à laquelle on ne saurait cependant se tenir, et qui ne se déclare que dans les rapports de classes dont les médiations sont les vecteurs.

On pourra trouver étrange cette façon d'exposer la théorie : au commencement, il n'y a rien, puis il y a la parole, etc. Je me suis, à cet égard, d'emblée référé à Hobbes (§ 111). On m'objectera que son vrai commencement n'est pas la parole du contrat, mais « l'état de nature », celui de l'homme-loup-pour-l'homme, auquel il veut mettre fin. L'approche dialectique, c'est-à-dire réaliste, que je propose conçoit cet avant-commencement, la guerre sociale, en termes de lutte de classes. Mais elle discerne les facteurs de classes dans les médiations contractuelles elles-mêmes, dans leur « renversement ». L'homme-loup-pour-l'homme cesse ainsi de figurer un concept anthropologique anhistorique. La contradiction sociale fondamentale trouve son point origine dans le clivage moderne de classe que génère la médiation. Elle ne peut cependant ouvrir l'exposé, car elle ne se conçoit qu'à partir de la présupposition d'un immédiat premier et de ses médiations. Lequel pourtant ne se déclare que dans l'affrontement de classe.

§ 142. La question ontologique du commencement

A. Elargissement et subversion de la thèse de Marx

Le concept de métastructure occupe ainsi, dans la construction que je propose, une place analogue à celui de rapport marchand dans la théorie exposée par Marx dans *Le Capital*. Il ne désigne pas un présupposé historique, mais un présupposé à la fois « posé » et subverti par le développement du système. Marx – et c'est à mes yeux l'une de ses vues potentiellement les plus fécondes, quoique négligée par la tradition ultérieure – montre que le capitalisme *présuppose* le marché, mais que seul il le *pose* comme caractère général des rapports sociaux, et le « retourne en son contraire » dans un rapport qui n'est plus simplement marchand, parce qu'il est un rapport d'extorsion et non seulement d'échange. Je reprends en un sens la même considération, mais en l'élargissant, et cela dans deux directions. D'une part, le présupposé moderne n'est pas simplement le marché, mais une forme économique-politique contractuelle, antinomiquement interindividuelle et centrique (que je rapporte, en tant que médiation, à l'immédiateté discursive). D'autre part, le présupposé est celui des sociétés modernes dans la diversité de leur formes « structurelles : il est ce que

posent, dans leur développement, la structure (le système de classes) capitaliste, mais aussi la structure collectiviste, – la première, le « capitalisme », s'analysant comme une combinaison des potentiels classistes des deux formes contractuelles. C'est à partir de là que l'on peut comprendre les relations à la fois *antinomiques et isomorphiques* existant entre les formes modernes de société, les conditions du *passage* de l'une à l'autre (du « capitalisme » au « collectivisme », de celui-ci à celui-là) au sein de cette, très provisoire, modernité, les modalités de *révolution* que celle-ci peut connaître. Car c'est dans la position récurrente de ce présupposé qu'une structure particulière affronte l'ensemble de ses déterminations métastructurelles ultimes, qui la mettent constamment en cause en tant que « système de classes ».

Le marxisme n'a proposé qu'une théorie « partielle » de la modernité, et, en ce sens, il a d'abord besoin, si l'on peut dire, d'être « complété », non bien sûr par de quelconques adjonctions, mais par son inscription dans une théorisation plus large. Le « méta » renvoie ici à un en deçà, à la strate la plus « générale », qui est celle du présupposé-posé. C'est Marx lui même qui explore ce terrain « méta », sur lequel sa théorie doit être dépassée, quand au début du *Capital*, avant de décrire les relations proprement capitalistes, il définit les rapports les plus généraux qui caractérisent à ses yeux le monde moderne, à savoir les rapports marchands, qui sont, comme il le dit, les « présupposés » du capitalisme²⁹. Il convient, on l'a vu, de compléter l'analyse. Car le rapport marchand en général suppose le « trinôme métastructurel » et le « complexe métastructurel » que j'ai ci-dessus définis. Ce qui signifie que, dans les sociétés modernes, la domination « de classe » se réalise – selon des développements « structurels » qui restent encore à analyser – à partir de la forme antinomiquement contractuelle.

Cette « correction », qui apparaît d'abord comme un simple élargissement de la thèse de Marx, constitue en réalité une subversion qui donne à la théorie le caractère dialectique *approprié* qui lui fait défaut.

Pour faire toute la clarté sur la question, il convient de considérer de plus près ce concept de présupposé, qui intervient, dans la problématique marxienne, en plusieurs sens, dont l'imbrication a donné lieu à diverses dérives et ambiguïtés. On peut ainsi envisager quatre propositions, dont les trois premières peuvent être attribuées à Marx :

(1) le relation capitaliste présuppose *conceptuellement* la relation marchande,

(2) la relation capitaliste présuppose *historiquement* la relation marchande,

29. Sur l'articulation du rapport marchand au rapport capitaliste chez Marx, voir *Que faire du Capital ?*, Klincksieck, 1985, chap. VI et VII.

(3) dans le capitalisme, les rapports capitalistes « posent » les rapports marchands qu'ils présupposent, ce qui implique l'idée d'une présupposition réelle mutuelle,

(4) mais il s'agit d'un présupposé *général*, commun et indéterminé (proposition métastructurelle).

B. Le présupposé conceptuel

La proposition (1) est la plus facile à établir. Dans le cadre de la théorie de Marx, sur ce point fort cohérente, il n'existe en effet rigoureusement aucune possibilité de dire quoi que ce soit du « rapport de production capitaliste » (le rapport salarial en tant que principe de la plus-value), et encore moins de le définir, si ce n'est dans les catégories mêmes par lesquelles on a préalablement défini le rapport marchand en général comme rapport de production/circulation, avec toutes les catégories qui s'y rattachent : propriété, achat/vente, concurrence, valeur (au sens de valeur de marché) /prix, monnaie, etc. La catégorie nouvelle, qui définit le cadre des rapports proprement capitalistes, à savoir celle d'exploitation comme production d'une plus-value, est en effet produite par la seule considération de la spécificité d'une « marchandise » particulière, la « force de travail » du salarié, et par la démonstration qu'il convient dans ce cas particulier, en application des catégories (précédemment introduites) du rapport marchand, de distinguer entre sa propre valeur (que mesure son salaire) et celle qu'elle produit. Le rapport capitaliste est d'abord nécessairement décrit – ce qui veut dire que l'on ne peut parvenir théoriquement à lui que par cette voie – comme un rapport marchand particulier : comme l'inscription de la force de travail dans un rapport marchand. Marx attache à juste titre la plus grande importance à l'exposé ordonné, qui seul permet de contrôler la nature des relations théoriques entre les concepts qu'il utilise. L'ordre des concepts définit leur articulation, leur pertinence systémique, l'usage qu'on peut légitimement en faire. Retenons comme pertinente cette séquence théorique des rapports marchands aux rapports capitalistes, du moins dans les limites d'une construction qui reste unilatérale (puisqu'elle s'appuie sur une seule dimension de la métastructure).

La réélaboration que je propose entraîne une modification de cet ordre. Elle introduit notamment, on le verra, le concept de firme au sein même de la métastructure (§ 212C), ce qui suppose une tout autre théorie du « passage » (§ 412) de celle-ci aux structures, soit de la « transformation méta/structurelle ». *Aufhebung* théorique, elle entend cependant conserver, en ce qu'elle conduit à une reprise et un élargissement du concept de structure de classe (§§ 511-513), la vérité marxienne qu'elle cherche à dépasser.

C. Le présupposé historique

La question se complique avec l'énoncé (2), surtout lorsque l'on s'interroge sur son rapport avec le précédent. Et l'analogie supposée entre eux, c'est-à-dire entre la séquence conceptuelle et la séquence historique, a de fait sérieusement embarrassé la tradition marxiste. Elle a donné lieu à un long débat concernant le « rapport entre l'ordre historique et l'ordre logique » où s'est manifesté une forme assez suspecte de dialectique. Marx est en principe tout à fait clair sur la question. Les formes « générales » par lesquelles il commence ne sont pas choisies parce qu'historiquement antérieures, mais parce qu'elles sont les présupposés conceptuels des formes plus « concrètes » qui, dans l'exposé, suivent. La question du marché n'intervient donc pas dans l'exposé de la théorie du système social capitaliste comme celle d'un moment historique antérieur. C'est la notion même de théorie qui appelle celle d'un ordre d'exposé « logique » distinct de celui d'un déroulement temporel. Il s'agit là – voir Durkheim ou Weber – d'un lieu commun, et d'un principe solide, de toute théorie sociale. En bonne logique, l'exposé de la *structure* sociale (ici au sens ordinaire du terme, et non par opposition à métastructure) précède celui de sa *genèse* à partir de formes antérieures. Plus précisément, ce n'est en effet qu'à partir de la compréhension de la *structure* que l'on peut comprendre le processus historique d'une part comme émergence, d'autre part comme évolution du système. Marx s'explique sur ce point dans un texte connu concernant « l'accumulation primitive » au début de la VIII^e Section du Livre I, c'est-à-dire le commencement historique d'un processus capitaliste.

Cela ne signifie pas que les relations marchandes, qui, comme on le sait, pré-existent au capitalisme, ne fassent pas partie des conditions dans lesquelles le capitalisme a pu émerger. Cela signifie que la relation marché-capital décrite dans la séquence de l'exposé du système capitaliste est d'une autre nature que celle que l'on peut lire dans la séquence historique. Il s'agit en effet d'une relation « systémique » (pour parler plus proprement : d'une relation « méta/structurelle »), celle d'un présupposé *posé*, ce qui ne peut être le cas de la séquence historique, dans laquelle l'ultérieur ne peut poser rétroactivement l'antérieur.

Reste pourtant cette troublante analogie entre la séquence théorique et la séquence historique : les rapports marchands semblent précéder les rapports capitalistes dans la théorie *comme* dans l'histoire³⁰. Et l'on devine aisément à quelle impulsion historicisante cette imbrication « logico-historique » a pu donner lieu, et à quelle dérive vers l'idée d'un au-delà moderne des rapports marchands. Le capitalisme peut alors en effet apparaître comme le développement intégral du rapport marchand jusqu'à son

30. Voir par exemple le parallélisme apparent entre les formes théoriques et historiques du marché dans le premier et le second chapitre du Livre I, et l'analyse que j'en ai fournie dans *Que faire du Capital ?*, chapitre 9.

nécessaire dépassement en son opposé, le rapport planifié. L'organisation est seconde dans l'exposé, comme elle l'est dans l'histoire. La théorie se perd dans le récit. Je reprendrai ce point au chapitre 8.

La description que je nomme « métastructurelle » du « présupposé-posé » met, me semble-t-il, le point final à cette polémique et aux malentendus qu'elle a véhiculés. En effet, le modèle théorique complexe que je propose sous ce nom ne peut plus, à la différence de celui de « rapports marchands » (que Marx décrit dans la Section 1 du Livre 1), être pris pour celui d'un stade historique antérieur. Il est – dans sa forme complexe – conceptuellement distinct du concept de « production marchande simple », c'est-à-dire de ce qui peut censément désigner un stade historiquement antérieur au capitalisme. Il manifeste pourquoi on ne peut en l'occurrence, contrairement à ce qui pourrait ressortir de la description unilatérale de Marx, avancer qu'il existe un quelconque parallèle entre ordre historique et ordre logique.

D. Le présupposé réel

Il convient donc de considérer pour elle-même la nature de la relation (méta)structurelle, et non historique, entre rapports marchands et capitalistes, et donc de reprendre la question à partir de l'examen de la proposition (3), de la notion de présupposé *posé*, en tant qu'elle désigne une présupposition *mutuelle réelle*.

Les rapports conceptuels d'ordre désignent des rapports « réels », s'il est vrai que le réel est l'objet du concept. Le développement de l'exposé de Marx montre que le présupposé est une présupposition posée : le capitalisme produit et reproduit le rapport marchand comme le cadre de toute l'activité socio-économique. Ce qui se trouve ainsi décrit, c'est une présupposition mutuelle réelle : en effet, la nécessité de la position de la présupposition fait du rapport structurel *posant* un présupposé du rapport métastructurel *posé comme présupposé*. Rien d'étonnant à cela, puisque dans tout système, les divers éléments se présupposent mutuellement, ainsi la production et la consommation, la production des moyens de production et celles des moyens de production, etc.³¹. Le problème tient ici à ce qu'il ne s'agit pas d'une relation systémique entre fonctions complémentaires, mais entre niveaux de fonctionnement : la logique du capital n'est pas réductible à une logique de marché, mais elle reproduit structurellement des rapports marchands (Section 3), et sa structure présente la propriété dynamique

31. Un système social se met en place par étaitements successifs et mutuels des éléments divers qui le composent. Une forme économique appelle une forme politique qu'elle renforce, etc. Dans une diffusion spatiale, certains éléments sont à l'avant-garde. Il peut s'agir des soldats ou des marchands. Ou bien ce sont les théologiens ou les poètes qui arrivent en premier, illustrant dans l'imaginaire les bienfaits d'une forme sociale à venir. S'il faut reconnaître un rôle moteur au procès socio-économique, c'est seulement en raison du caractère inintentionnel cumulatif qui est le sien (cf. § 211B).

(Section 4) d'élargir et de généraliser les rapports marchands. Il s'agit donc d'une consubstantialité du marché et du capital. Dans le capitalisme se réalise la marchandisation de toute production du fait de la marchandisation de la force de travail elle-même.

Reste la difficulté de penser un présupposé réel non systémique, qui ne peut être levée que par une critique de cette approche en termes de consubstantialité (§ 821), c'est-à-dire par le passage à un concept dialectique de présupposé général.

E. Le présupposé général : commun et indéterminé

La différence décisive qu'introduit le concept de métastructure tient en effet à ce que celle-ci figure un présupposé posé *général*. Non pas seulement au sens d'une présupposition conceptuelle, dont les catégories sont plus abstraites et donc notionnellement *préalables* aux catégories ultérieures (lesquelles sont, pour certaines du moins, dérivables des premières), mais au sens où il est *commun* aux divers modes de la structuration moderne de classes. Et ce présupposé réel général, parce qu'il est un présupposé *posé*, ne peut être pris pour un fondement : il constitue, dans son indétermination, un champ de possible.

Le point final mis à la « querelle de l'historique et du logique » est donc aussi, à mes yeux, le point initial à partir duquel on peut élargir et subvertir la théorie marxienne du capitalisme en une théorie générale de la modernité et de son dépassement. En exposant d'abord la métastructure marchande présupposée, et montrant comment pourtant c'est le capitalisme qui la pose, Marx s'engage, comme l'ont vu les commentateurs, dans un exposé circulaire hégélien du système. L'objet ultime de sa théorie est d'indiquer comment on peut sortir du cercle marché-capital du fait des contradictions du système. Mais, parce que sa description du premier moment est unilatérale, le développement systématique l'est aussi, et l'issue qu'il propose pour une part illusoire. La définition du présupposé conceptuel selon la figure étroite des « rapports marchands », que l'on peut projeter comme étant aussi celle d'une étape historique antérieure, n'a rien d'innocent. Car elle est liée à un mode d'historisation hâtive de la conceptualité dialectique qui engage prématurément toute la théorie sur la voie du dépassement de la relation marchande. Ce n'est qu'en prenant le présupposé dans toute son ampleur, celui de la métastructure, que l'on peut échapper à ce schéma illusoire d'une phase « marchande » de l'histoire, dont le capitalisme représenterait à la fois le point d'achèvement et le point d'éclatement. Quelque vérité partielle qu'il y ait en cela.

Il reste à montrer en quel sens le caractère général du présupposé confère à la position de la présupposition le statut d'un procès dialectique, qui est celui de la société moderne dans son ensemble. *Compléter* en termes « métastructurels » la théorie marxienne du présupposé « marchand »,